

Procès-verbal – 15 juin 2026

Lieu	Théâtre le Baladin
Durée	de 19h30 à 21h46
Présidée par	Mme Marie Zuchuat, présidente
Présents	11 membres du Conseil municipal la secrétaire communale 182 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil municipal, Mme la Présidente salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens, et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette Assemblée primaire, dédiée principalement aux comptes 2025 de la Municipalité, au crédit d'engagement pour la nouvelle école de Moréchon et au règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Les comptes 2025 de la Municipalité peuvent être qualifiés de bons, voire très bons. Ils présentent un excédent de revenus de plus de CHF 893'803, après avoir attribué CHF 1 million au fonds de réserve pour la politique budgétaire. Le résultat réel avoisine donc 226'317.55 de francs d'excédent. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 7,5 millions, pour des investissements nets de l'ordre de CHF 6,3 millions. La Municipalité de Savièse présente un excédent de financement de CHF 1'199'351. Le budget 2025 affichait une insuffisance de financement de CHF 2'624'969. Ces chiffres s'inscrivent dans la continuité de l'exercice 2024 et respectent parfaitement la planification financière à 10 ans élaborée par la Municipalité.

Un autre objet important sera soumis ce soir à l'approbation de l'Assemblée primaire, à savoir le crédit d'engagement destiné à la réalisation de la nouvelle école de Moréchon.

Depuis maintenant plusieurs années, notre Commune mène une réflexion approfondie sur l'avenir de ses infrastructures scolaires. L'augmentation régulière des effectifs, les besoins croissants en matière d'accueil extrascolaire, l'évolution des exigences pédagogiques et de sécurité ainsi que la vétusté progressive de certains bâtiments obligent l'autorité à anticiper et à préparer l'avenir.

Cette réflexion n'a jamais été menée dans la précipitation. Elle s'est construite au fil des années, avec l'appui de professionnels spécialisés, des services cantonaux, de la direction des écoles, des enseignantes et des futurs utilisateurs. Elle a été nourrie par de nombreuses études, des soirées d'information, des éditions spéciales du Savièse Infos et plusieurs décisions successives de cette Assemblée primaire.

L'objectif poursuivi par le Conseil municipal a toujours été le même : proposer la solution la plus pragmatique, la plus rationnelle, la plus sûre pour nos enfants et notre personnel enseignant, et la plus responsable sur les plans organisationnel et financier, afin de répondre durablement aux besoins futurs de notre Commune.

Il s'agit d'un projet important, ambitieux et naturellement chargé d'émotion, car il touche à des lieux auxquels beaucoup d'entre nous sont profondément attachés. Ce lien est légitime. Mais la responsabilité d'une autorité communale est aussi de regarder au-delà de l'émotion immédiate et de préparer les quarante ou cinquante prochaines années.

Le crédit d'engagement qui est présenté ce soir est donc indispensable. Sans lui, le projet ne peut tout simplement pas se faire. Cela signifierait repousser encore, attendre encore, et prendre le risque de voir nos infrastructures saturées, nos classes trop pleines, nos élèves répartis dans des solutions temporaires qui ne sont à la hauteur ni de nos attentes ni de nos valeurs. Ce n'est pas ce que nous voulons pour Savièse.

Ce soir, l'Assemblée primaire a la possibilité de permettre à ce projet de se concrétiser. De donner à nos jeunes les meilleures conditions d'apprentissage. De renforcer l'attractivité et la qualité de vie de notre Commune. C'est une responsabilité collective, et Mme la Présidente sait que chacun ici mesure l'importance de ce choix. Ce point sera présenté en détail par M. Valentin Aymon, conseiller municipal en charge du dicastère Education et Petite enfance.

Quel que soit le résultat de ce vote, il sera l'expression de la volonté démocratique de notre Assemblée primaire et il devra être respecté. Notre responsabilité collective sera ensuite de continuer à faire vivre ce qui fait la force de Savièse : le dialogue, le respect mutuel et la capacité à avancer ensemble, malgré des sensibilités parfois différentes.

Finalement, le dernier objet soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire concerne le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Dans un contexte d'évolution des bases légales et des programmes cantonaux en matière d'énergie, il est apparu nécessaire d'adapter ce règlement, adopté par l'Assemblée primaire en 2020. La révision qui est proposée ce soir a pour objectif de moderniser et de simplifier le dispositif existant, d'en améliorer la lisibilité et l'efficacité, tout en intégrant de nouvelles mesures de soutien adaptées aux enjeux actuels de la transition énergétique et aux besoins des citoyennes et citoyens de notre Commune.

Ce point sera présenté en détail par Mme Géraldine Varone, conseillère municipale en charge du dicastère Bâtiment et Energie.

Conformément à la loi sur les communes, l'Assemblée primaire de ce soir a été convoquée dans le délai légal de 20 jours. Les messages et documents relatifs aux points décisionnels de cette soirée – à savoir les comptes 2025, le crédit d'engagement pour la construction de l'extension du centre scolaire de Moréchon et le règlement – ont été mis à disposition dès la publication de l'ordre du jour, respectant ainsi les prescriptions légales.

Ces documents étaient accessibles à chacune et chacun sur le site internet de la Commune ou auprès de notre administration. De plus, il était possible de prendre connaissance des informations dans la dernière édition du bulletin communal « Savièse informations », publiée il y a une dizaine de jours. Ce numéro, comme à son habitude, contient non seulement des explications sur les points à l'ordre du jour, mais aussi des informations générales sur les projets en cours ou les actions entreprises. Mme la Présidente espère que la population a eu plaisir à le lire et à découvrir les dernières actualités de notre Commune.

Le Conseil municipal répondra volontiers aux questions liées aux comptes 2025 avant leur approbation. Les questions concernant les autres sujets de cette soirée sont bien évidemment les bienvenues et seront traitées directement après les présentations respectives mais bien sûr avant les votes.

Les questions plus générales qui ne concernent pas directement des sujets de ce soir peuvent être posées quant à elles dans les divers. A ne pas hésiter, le Conseil municipal répondra avec plaisir. Il y a un micro qui permettra à toutes les personnes présentes de pouvoir bien entendre la question et de profiter ensuite de la réponse.

Enfin, la soirée se terminera par un moment de convivialité autour d'un verre, que chacune et chacun aura le plaisir de partager dans les jardins du Baladin.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, Mme la Présidente propose de nommer Mmes Véronique Rieder et Véronique Dubuis ainsi que MM. Swen Luyet et Marc Quennoz scrutateurs de cette assemblée pour faire le décompte des voix.

La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. Mme la Présidente remercie d'ores et déjà ces quatre personnes pour avoir accepté cette tâche.

Assemblée primaire	5
1. Ordre du jour	5
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025	5
3. Présentation des comptes 2025 de la Municipalité	5
3.1 <i>Aperçu du compte annuel</i>	5
3.2 <i>Aperçu du compte de résultats et investissements</i>	6
3.3 <i>Compte de résultats échelonné</i>	7
3.4 <i>Compte de résultats selon les natures</i>	8
3.5 <i>Compte de résultats selon les tâches</i>	9
3.6 <i>Comptes des investissements</i>	9
3.7 <i>Compte des investissements selon les natures</i>	10
3.8 <i>Tableau des immobilisations et des amortissements</i>	10
3.9 <i>Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles (OGF Co – art. 81 et 82)</i>	11
3.10 <i>Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires (OGF Co – art. 83 et 84)</i>	11
3.10.1 <i>Indicateurs</i>	12
3.11 <i>Bilan</i>	14
3.12 <i>Annexes aux comptes</i>	15
3.12.1 <i>Etat du capital propre</i>	15
3.12.2 <i>Tableau des participations importantes</i>	15
3.12.3 <i>Tableau des provisions</i>	16
3.12.4 <i>Tableau des garanties</i>	16
3.12.5 <i>Tableau de flux de trésorerie</i>	17
4. Rapport de l'organe de révision	18
5. Approbation des comptes 2025 de la Municipalité	18
6. Approbation du crédit d'engagement pour la nouvelle école	18
6.1 <i>Contexte et historique 2018-2019</i>	20
6.2 <i>Présentation du projet – Assemblée primaire</i>	20
6.3 <i>Constats généraux</i>	20
6.4 <i>Evolution démographique - population</i>	20
6.4.1 <i>Evolution démographique - Savièse</i>	20
6.4.2 <i>Evolution démographique - comparaison</i>	21
6.5 <i>Evolution estimative des enfants de la 1H à la 11H</i>	22
6.6 <i>Besoin en salles de classe</i>	22
6.6.1 <i>Besoin estimé</i>	22
6.6.2 <i>Répartition actuelle des salles de classe du 1^{er} cycle</i>	23
6.6.3 <i>Répartition future des salles de classe du 1^{er} cycle</i>	23
6.7 <i>Bâtiments scolaires – non-conformités</i>	24
6.8 <i>Transports des élèves</i>	24
6.8.1 <i>Elèves répartis dans les villages</i>	24
6.8.2 <i>Transports - trajets</i>	25
6.8.3 <i>Transports - existant</i>	26
6.9 <i>Etudes préliminaires</i>	26
6.9.1 <i>Variante transformation</i>	26
6.9.2 <i>Variante reconstruction</i>	27
6.9.3 <i>Variante nouveau bâtiment</i>	27
6.9.4 <i>Position du Service de l'enseignement</i>	28
6.9.5 <i>Analyses complémentaires</i>	29
6.9.6 <i>Ateliers participatifs</i>	29

6.9.7 Ateliers école de demain	29
6.9.8 Ateliers « réaffectation » des bâtiments scolaires des villages	29
6.10 Estimation des coûts du projet	30
6.11 Crédit d'étude 2023	30
6.12 Historique du projet	30
6.13 Présentation du projet	31
6.13.1 Mandataires et études	32
6.14 Aspects financiers	33
6.14.1 Estimation des coûts du projet	33
6.14.2 Distribution des coûts	33
6.14.3 Différence de coûts entre 2023 et ce jour	34
6.14.4 Subventionnement	35
6.14.5 Financement	35
6.14.6 Charges induites	35
6.15 Projets annexes	36
6.15.1 Zone de dépose (bus / parents)	36
6.15.2 Réaménagement de la Rue du Stade	37
6.15.3 Réfection (végétalisation) des cours d'école	38
6.15.4 Mobilité douce	39
6.16 Planning	39
6.17 En cas de refus	39
6.18 Questions de citoyens	41
6.18.1 Solution de climatisation	41
6.18.2 Enjeux énergétiques	41
6.18.3 CECB	42
6.18.4 Estimation des coûts du projet – offres rentrées et non rentrées	42
6.18.5 Estimation des coûts du projet - plus-value	42
6.18.6 Estimation des effectifs scolaires	42
6.18.7 Présentation des variantes	43
6.18.8 Réaffectation des bâtiments scolaires des villages	44
6.19 Acceptation du crédit d'engagement pour la nouvelle école	44
7. Approbation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables	45
7.1 Approbation du règlement	48
8. Divers	49
8.1 Route des Rochés	49
8.2 Plantes envahissantes	49

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2025 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2025 de la Municipalité
5. Approbation du crédit d'engagement pour la nouvelle école
6. Approbation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables
7. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, Mme la Présidente déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025 est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2025 de la Municipalité

Comme annoncé en introduction, le Conseil municipal est fier de présenter les comptes 2025 de la Municipalité que l'on peut aisément qualifier de « bons ».

Mme la Présidente présente dans le détail les comptes 2025 de la Municipalité.

3.1 Aperçu du compte annuel

Aperçu du compte annuel	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de résultats						
Total des charges (amortissements inclus)	43'625'528.75		43'309'350.00		44'603'401.61	
Total des revenus		44'386'231.66		43'362'431.00		45'497'204.56
Excédent de revenus	760'702.91		53'081.00		893'802.95	
Excédent de charges		-		-		-
Total	44'386'231.66	44'386'231.66	43'362'431.00	43'362'431.00	45'497'204.56	45'497'204.56
Compte des investissements	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	8'509'181.46		10'105'000.00		6'546'401.17	
Total des recettes reportées au bilan		1'770'860.30		1'105'000.00		226'317.55
Investissements nets 3)		6'738'321.16		9'000'000.00		6'320'083.62
Total	8'509'181.46	8'509'181.46	10'105'000.00	10'105'000.00	6'546'401.17	6'546'401.17

En résumé, le compte de résultats 2025 de la Municipalité présente des revenus de CHF 45'497'205 et des charges de CHF 44'603'402 qui font apparaître un excédent de revenus de CHF 893'803.

Au niveau des investissements, les dépenses se montent à CHF 6'546'401 et les recettes à CHF 226'318. Il en résulte un investissement net de CHF 6'320'084.

3.2 Aperçu du compte de résultats et investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	37'041'845.32	36'987'400.00	37'887'634.91
Revenus financiers	+ CHF	44'386'231.66	43'362'431.00	45'407'069.60
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	7'344'386.34	6'375'031.00	7'519'434.69
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7'344'386.34	6'375'031.00	7'519'434.69
Amortissements planifiés	- CHF	4'902'921.16	5'846'300.00	5'046'189.62
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	680'762.27	475'650.00	669'577.08
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	90'134.96
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'000'000.00	-	1'000'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	760'702.91	53'081.00	893'802.95

Avec un total des revenus financiers de CHF 45'407'070 et un total des charges financières de CHF 37'887'635, le compte de résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 7'519'435.

Par rapport au budget 2025, les charges financières sont en hausse de CHF 900'235 (+2.43%) tout comme les revenus financiers, CHF 2'044'639 (+4.72%). En comparaison avec le compte 2024, les charges augmentent de CHF 845'790 (+2.28%) et les revenus de CHF 1'020'838 (+2.30%).

Après comptabilisation des amortissements planifiés pour CHF 5'046'190, des attributions aux fonds et financements spéciaux pour CHF 669'577, un prélèvement sur les fonds de CHF 90'135 et une attribution de CHF 1'000'000 à la réserve de politique budgétaire, le compte de résultat présente un excédent de revenus de CHF 893'803. Ce résultat est en hausse de CHF 840'722 en comparaison avec le budget 2025.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8'509'181.46	10'105'000.00	6'546'401.17
Recettes	- CHF	1'770'860.30	1'105'000.00	226'317.55
Investissements nets	= CHF	6'738'321.16	9'000'000.00	6'320'083.62
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7'344'386.34	6'375'031.00	7'519'434.69
Investissements nets	- CHF	6'738'321.16	9'000'000.00	6'320'083.62
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	2'624'969.00	-
Excédent de financement	= CHF	606'065.18	-	1'199'351.07

Les dépenses d'investissements se montent à CHF 6'546'401 et les recettes à CHF 226'318. Avec des investissements nets de CHF 6'320'084, la Municipalité de Savièse présente un excédent de financement de CHF 1'199'351. Le budget 2025 affichait une insuffisance de financement de CHF 2'624'969.

3.3 Compte de résultats échelonné

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	11'709'993.85	12'046'540.00	12'076'828.83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	10'921'609.08	10'911'540.00	11'175'520.12
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	4'729'706.34	5'506'300.00	4'812'955.43
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	680'762.27	475'650.00	669'577.08
36 Charges de transferts	CHF	12'394'828.69	12'225'170.00	12'466'282.45
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	40'436'900.23	41'165'200.00	41'201'163.91
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	29'545'885.56	29'900'500.00	30'049'667.58
41 Patentes et concessions	CHF	644'260.93	574'740.00	579'832.42
42 Taxes	CHF	8'775'020.49	8'139'050.00	8'732'471.68
43 Revenus divers	CHF	65'597.00	80'000.00	33'655.85
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	90'134.96
46 Revenus de transferts	CHF	2'390'210.97	1'719'146.00	2'640'808.97
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	41'420'974.95	40'413'436.00	42'126'571.46
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		984'074.72	-751'764.00	925'407.55
34 Charges financières	CHF	361'852.79	353'750.00	403'052.57
44 Revenus financiers	CHF	1'138'480.98	1'158'595.00	1'371'447.97
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	776'628.19	804'845.00	968'395.40
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		1'760'702.91	53'081.00	1'893'802.95
38 Charges extraordinaires	CHF	1'000'000.00	-	1'000'000.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-1'000'000.00	-	-1'000'000.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	760'702.91	53'081.00	893'802.95

Avec un total des charges d'exploitation de CHF 41'201'164 (+0.09%) et un total des revenus d'exploitation de CHF 42'126'571 (+4.24%), le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente un bénéfice de CHF 925'408, en augmentation de CHF 1'677'172 en comparaison avec le budget 2025.

Les charges financières se montent à CHF 403'053 (+13.94%) et les revenus financiers à CHF 1'371'448 (+18.37%). Cela permet de présenter un bénéfice de CHF 968'395 pour l'activité de financement.

Le compte 2025 montre une charge extraordinaire de CHF 1'000'000. Il s'agit de l'attribution au fonds de réserve de politique budgétaire.

En résumé, le compte de résultat affiche un excédent de revenus de CHF 893'803.

3.4 Compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	11'709'993.85		12'046'540.00		12'076'828.83	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'921'609.08		10'911'540.00		11'175'520.12	
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'729'706.34		5'506'300.00		4'812'955.43	
34 Charges financières	361'852.79		353'750.00		403'052.57	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	680'762.27		475'650.00		669'577.08	
36 Charges de transferts	12'394'828.69		12'225'170.00		12'466'282.45	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	1'000'000.00		-		1'000'000.00	
39 Imputations internes	1'826'775.73		1'790'400.00		1'999'185.13	
40 Revenus fiscaux		29'545'885.56		29'900'500.00		30'049'667.58
41 Patentes et concessions		644'260.93		574'740.00		579'832.42
42 Taxes		8'775'020.49		8'139'050.00		8'732'471.68
43 Revenus divers		65'597.00		80'000.00		33'655.85
44 Revenus financiers		1'138'480.98		1'158'595.00		1'371'447.97
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		90'134.96
46 Revenus de transferts		2'390'210.97		1'719'146.00		2'640'808.97
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		1'826'775.73		1'790'400.00		1'999'185.13
Total des charges et des revenus	43'625'528.75	44'386'231.66	43'309'350.00	43'362'431.00	44'603'401.61	45'497'204.56
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	760'702.91		53'081.00		893'802.95	

Les charges de personnel, les charges de biens et services ainsi que les charges de transfert sont les postes les plus importants au niveau des dépenses.

Les revenus principaux proviennent des impôts.

Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 engagés

CHF 27.10	financent les charges de personnel
CHF 25.05	financent les charges de biens et services et autres charges d'exploitation
CHF 10.80	financent les amortissements du patrimoine administratif
CHF 0.90	financent les charges financières
CHF 1.50	financent les attributions aux fonds et financements spéciaux
CHF 27.95	financent les charges de transfert
CHF 2.25	financent l'attribution à la réserve budgétaire
CHF 4.45	financent les imputations internes

Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 de recettes

CHF 66.05	proviennent des revenus fiscaux
CHF 1.25	proviennent des patentes et concessions
CHF 19.20	proviennent des taxes
CHF 0.10	proviennent des revenus divers
CHF 3.00	proviennent des revenus financiers
CHF 0.20	proviennent des prélèvements sur les fonds de financements spéciaux
CHF 5.80	proviennent des revenus de transfert
CHF 4.40	proviennent des imputations internes

3.5 Compte de résultats selon les tâches

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale		4'005'635.61	177'616.90	4'745'750.00	172'800.00	4'337'076.92	192'483.43
1 Ordre et sécurité publics, défense		2'368'118.47	499'685.47	2'494'650.00	464'800.00	2'524'441.35	499'437.66
2 Formation		6'988'200.90	475'873.40	7'239'090.00	420'380.00	7'506'538.02	528'644.10
3 Culture, sports et loisirs, église		4'923'244.60	1'643'909.72	5'070'600.00	1'558'950.00	4'827'553.90	1'844'653.99
4 Santé		1'884'980.06	21'320.40	2'045'180.00	21'320.00	1'940'946.60	20'121.78
5 Prévoyance sociale		7'612'328.93	2'951'072.74	7'244'030.00	2'534'130.00	7'322'477.51	3'091'479.10
6 Trafic et télécommunications		6'675'325.71	1'583'343.80	6'889'400.00	1'260'850.00	7'231'454.32	1'765'918.06
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		5'031'754.82	4'037'075.73	4'836'850.00	3'781'600.00	5'067'633.71	4'053'959.05
8 Economie publique		1'852'449.54	1'611'364.62	1'748'050.00	1'578'180.00	1'547'829.20	1'581'777.25
9 Finances et impôts		2'283'490.11	31'384'968.88	995'750.00	31'569'421.00	2'297'450.08	31'918'730.14
Total des charges et des revenus		43'625'528.75	44'386'231.66	43'309'350.00	43'362'431.00	44'603'401.61	45'497'204.56
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		760'702.91		53'081.00		893'802.95	

Le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés

CHF 9.75	servent à l'administration générale
CHF 5.65	servent à l'ordre et sécurité publique
CHF 16.85	servent à la formation
CHF 10.80	servent à la culture, sport et loisirs, églises
CHF 4.35	servent à la santé
CHF 16.40	servent à la prévoyance sociale
CHF 16.20	servent au trafic et aux télécommunications
CHF 11.35	servent à la protection de l'environnement et aménagement du territoire
CHF 3.50	servent à l'économie publique
CHF 5.15	servent aux finances et impôts

3.6 Comptes des investissements

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale		364'898.82	-	2'600'000.00	200'000.00	1'271'332.11	-
1 Ordre et sécurité publics, défense		2'240'165.63	565'000.00	2'75'000.00	65'000.00	365'390.25	69'568.55
2 Formation		814'661.54	474'197.00	1'800'000.00	300'000.00	1'206'238.16	-151'368.00
3 Culture, sports et loisirs, église		373'514.40	-	670'000.00	30'000.00	568'282.21	30'000.00
4 Santé		55'498.75	-	500'000.00	-	136'245.75	-
5 Prévoyance sociale		113'921.96	-	80'000.00	-	74'883.36	-
6 Trafic et télécommunications		2'058'693.72	427'878.00	1'480'000.00	-	1'282'763.05	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		1'263'890.71	295'585.30	1'520'000.00	490'000.00	998'131.73	278'117.00
8 Economie publique		1'223'935.93	8'200.00	1'180'000.00	20'000.00	643'134.55	-
9 Finances et impôts		-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		8'509'181.46	1'770'860.30	10'105'000.00	1'105'000.00	6'546'401.17	226'317.55
Excédent de dépenses			6'738'321.16		9'000'000.00		6'320'083.62
Excédent de recettes		-		-		-	

Comme indiqué en préambule, Le montant brut des investissements se monte à CHF 6'546'401 et les recettes à CHF 226'318. Il en résulte un investissement net de CHF 6'320'084.

Les trois plus gros postes de dépenses en 2025 sont le trafic et télécommunications (19.6%), l'administration générale (19.4%) et la formation (18.4%). Suivent ensuite le secteur de la protection de l'environnement et aménagement du territoire (15.2%), celui de l'économie publique (9.8%) et celui de la culture, sports et loisirs, église (8.7%).

3.7 Compte des investissements selon les natures

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	7'096'087.17	-	9'005'000.00	-	5'507'853.76	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	389'879.47	-	760'000.00	-	315'313.22	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	850'000.00	-	-	-	490'000.00	-
56 Propres subventions d'investissement	173'214.82	-	340'000.00	-	233'234.19	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	1'770'860.30	-	1'105'000.00	-	226'317.55
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8'509'181.46	1'770'860.30	10'105'000.00	1'105'000.00	6'546'401.17	226'317.55
Excédent de dépenses		6'738'321.16		9'000'000.00		6'320'083.62
Excédent de recettes		-		-		-

Les principales dépenses proviennent des immobilisations corporelles (87.15%). La Commune a également investi en 2025 dans les immobilisations incorporelles (gestion électronique des documents et études pour urbanisation).

En 2025, la Commune de Savièse a procédé au deuxième versement de capital, CHF 490'000, pour la constitution de la société CAD St-Germain SA.

Les subventions d'investissement acquises proviennent principalement des taxes de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées ainsi que d'une subvention cantonale pour le torrent de la Tornassière.

Les postes principaux des investissements réalisés sont :

- Projet de construction d'une nouvelle école, UAPE et salles de gym CHF 1'161'836
- Réaménagement locaux TP en bibliothèque, ludothèque et archives CHF 1'021'560
- Participation au capital de CAD St-Germain SA CHF 490'000
- Réfection de diverses routes communales CHF 474'658
- Solde construction de la maison de la sécurité publique CHF 325'320
- Extension du réseau d'eaux usées CHF 299'162
- Extension du réseau d'eau potable et prises d'eau CHF 295'698

3.8 Tableau des immobilisations et des amortissements

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires								
1400	Terrains	868'005	-	-	868'005	-	868'005	0%
1401	Routes / voies de communication	5'107'414	961'570	-	6'068'984	426'970	5'642'014	7%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA	973'302	198'217	70'000	1'101'519	77'518	1'024'001	7%
1403	Autres travaux de génie-civil	10'548'408	906'227	233'386	11'221'249	785'242	10'436'007	7%
1404	Bâtiments du PA	27'054'725	3'287'158	-77'068	30'418'951	3'042'927	27'376'024	8%
1405	Forêts PA	-	-	-	-	-	-	0%
1406	Biens meubles du PA	459'808	220'222	-	680'030	272'525	407'505	35%
1409	Autres immobilisations corporelles	2	-	-	2	-	2	50%
1420	Logiciel du PA	101'400	249'773	-	351'173	175'673	175'500	50%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%
1429	Autres immobilisations incorporelles	63'602	-	-	63'602	32'100	31'502	50%
144X	Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon risque
145X	Participation capital social	3'347'004	490'000	-	3'837'004	-	3'837'004	Selon risque
146X	Subventions d'investissement	9	233'234	-	233'243	233'234	9	10%
Total comptes ordinaires		48'523'679	6'546'401	226'318	54'843'763	5'046'190	49'797'573	

Les taux d'amortissement validés par le conseil municipal dans le cadre du passage au MCH2 sont récapitulés ici et sont conformes aux taux minimums obligatoires.

3.9 Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles (OGF Co – art. 81 et 82)

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du	Montant	Conseil Municipal	Montant	Assemblée primaire				
			Conseil Municipal Assemblée primaire		décision du :		décision du :				
615.5040.50	St-Germain Centre	10'000'000	18.12.2017			3'000'000	10.12.2018	13'000'000	13'000'000	-	14.06.2029
217.5040.10	Moréchon 1	3'800'000	25.01.2021			2'200'000	14.06.2021	2'200'000	2'317'799	-117'799	14.06.2029
217.5040.11	Ecole de demain études	2'000'000	12.06.2023					2'000'000	1'622'339	377'661	25.01.2029
150.5040.12	Local de la sécurité publique	2'600'000	11.12.2023					2'600'000	2'477'381	122'620	12.06.2031
029.5040.06	Réaffectation anciens locaux TP	4'600'000	27.01.2025					4'600'000	1'208'625	3'391'375	27.01.2033

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Situation des crédits d'engagement au 31.12.2025 :

- St-Germain centre - des travaux réalisés pour 15,317 mios pour des crédits d'engagement totaux de 15,2 mios, dépassement principalement dû au renchérissement.
- Ecoles de Moréchon – des travaux réalisés pour 3,786 mios pour un crédit d'engagement de 3,8 mios.
- Local de la sécurité publique – des travaux réalisés pour 2,477 mios pour un crédit d'engagement de 2,6 mios.
- Réaffectation anciens locaux TP – des travaux réalisés pour 1,208 mios pour un crédit d'engagement de 4,5 mios.

3.10 Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires (OGF Co – art. 83 et 84)

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
022.3132.10	Honoraires divers (admin. gén.)	100'000	191'494	91'494	05.02-30.04.10.10-06.11
615.3141.00	Entretien courant des routes	400'000	510'341	110'341	19.02 -30.04.25
730.3143.10	Entretien de la décharge	6'000	61'669	55'669	20.12.2024
022.3130.20	Manifestations spéciales	15'000	77'154	62'154	26.03.2025

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Selon l'article 84 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, si un crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue, un crédit supplémentaire doit être demandé. Un crédit supplémentaire est décidé pour les dépenses urgentes ou fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes.

Le Conseil municipal est compétent pour décider un crédit supplémentaire sous réserve de l'article 17 alinéa 1 lettre c LCo (soit de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est inférieur à 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice). L'assemblée primaire est informée des crédits supplémentaires supérieurs à 50'000 francs décidés par le Conseil municipal.

En 2025, 4 crédits budgétaires ont été accordés, les explications des dépassements sont les suivantes :

- Honoraires pour l'estimation des valeurs d'assurance des bâtiments communaux, un audit du service de l'entretien ainsi que pour des frais d'avocat pour une affaire en cours, + CHF 91'494.
- Report de travaux pour la route de Präfemenet, opportunité de réfection de la route de Pragier-Dessus à la suite de travaux d'Oiken et avance de frais pour la route de Binii (refacturation au canton), + CHF 110'341.
- Travaux urgents réalisés à la déchetterie du Pécolet, dont l'installation d'une double barrière d'accès, la sécurisation du talus avec la plantation d'une haie d'arbre ainsi que la réfection de l'enrobé à la suite d'un affaissement, + CHF 55'669.
- Inauguration de la maison de la sécurité publique, de diverses places de jeux et organisation de la réception de Mathias Reynard, + CHF 62'154.

3.10.1 Indicateurs

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2024	2025	
1. Taux d'endettement net (I1)	15.37%	11.12%	13.23%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	108.99%	118.98%	113.83%
	haute conjoncture	haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.58%	-0.57%	-0.58%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	61.93%	55.87%	58.86%
	bon	bon	bon
5. Proportion des investissements (I5)	19.72%	15.59%	17.69%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	10.94%	11.03%	10.98%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	555	404	479
	endettement faible	endettement faible	endettement faible
8. Taux d'autofinancement (I8)	17.26%	17.29%	17.27%
	moyen	moyen	moyen

L'Etat du Valais a établi un catalogue d'indicateurs financiers qui ont été revus avec le nouveau modèle comptable MCH2. Ils permettent une conduite harmonisée des

finances communales. Pour Savièse, les indicateurs démontrent une bonne santé financière.

Le degré d'autofinancement (I2) est qualifié de haute conjoncture, la marge d'autofinancement étant plus importante que les investissements nets en 2025.

Taux d'endettement net : Le taux d'endettement net indique la part des revenus fiscaux nécessaire à l'amortissement de la dette nette. Le taux se monte à 11.12%. En-dessous de 100%, le ratio est bon et entre 100% et 150%, il est suffisant.

Degré d'autofinancement : Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. Un cas normal se situe entre 80 et 100%. Pour 2025, le taux est de 118.98% et indique une haute conjoncture. Il est en adéquation avec les importants investissements à consentir ces prochaines années notamment avec la construction de la nouvelle école et du réaménagement des anciens locaux des travaux publics.

Part des charges d'intérêts : La part des charges d'intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Etant donné que les revenus d'intérêts sont supérieurs aux charges d'intérêts, le ratio est négatif (-0.57%). Ce dernier est considéré comme bon.

Dette brute par rapport aux revenus : La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus courants qui est nécessaire au remboursement de la dette brute. Le taux de 55.87% est bon, ce qui signifie qu'en moins d'une année, la dette brute pourrait être remboursée si l'intégralité des revenus y était consacrée.

La proportion des investissements (I5) était qualifiée de moyenne pour l'année 2025 tout comme en 2024. Pour le compte 2025, l'endettement par habitant est de CHF 404 et peut être qualifié de faible.

Proportion des investissements : La proportion des investissements compare les investissements bruts réalisés aux charges annuelles globales. Le taux de 15.59% montre un effort d'investissement moyen.

Part du service de la dette : La part du service de la dette indique la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Le résultat de 11.03% est considéré comme une charge acceptable. Dès 15%, elle est considérée comme forte.

Dette nette par habitant : La dette nette par habitant mesure l'importance de la dette par rapport au nombre d'habitants. Elle se monte à CHF 404 au 31.12.2025 et est considérée comme faible.

Taux d'autofinancement : Le taux d'autofinancement reflète la capacité financière d'une Commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectés au financement des investissements ou au désendettement. Le taux de 17.29% est considéré comme moyen.

3.11 Bilan

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025
1	Actif	74'809'041.42	75'296'006.79
	Patrimoine financier	26'285'362.42	25'498'433.79
100	Disponibilités et placements à court terme	9'444'258.35	10'273'853.11
101	Créances	6'255'660.48	7'637'639.26
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	9'354'548.59	6'213'903.12
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	22'471.30	27'598.80
107	Placements financiers	327'385.00	394'777.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	881'038.70	950'662.50
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	48'523'679.00	49'797'573.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	45'011'664.00	45'753'558.00
142	Immobilisations incorporelles	165'002.00	207'002.00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	3'347'004.00	3'837'004.00
146	Subventions d'investissement	9.00	9.00
2	Passif	74'809'041.42	75'296'006.79
	Capitaux de tiers	30'826'080.96	28'839'801.26
200	Engagements courants	6'355'551.12	4'300'524.29
201	Engagements financiers à court terme	-	5'000'000.00
204	Passifs de régularisation	1'909'308.52	1'958'055.65
205	Provisions à court terme	1'598'000.00	1'618'000.00
206	Engagements financiers à long terme	20'000'000.00	15'000'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	963'221.32	963'221.32
	Capital propre	43'982'960.46	46'456'205.53
29	Capital propre	43'982'960.46	46'456'205.53

En comparaison avec l'exercice précédent, le total du bilan est en augmentation de CHF 486'965 et se monte à CHF 75'296'007 au 31.12.2025. De plus, l'excédent de financement des investissements accroît les liquidités qui se situent au 31.12.2025 à hauteur de CHF 10'273'853.

Les capitaux de tiers sont en baisse de CHF 1'986'280. Il s'agit principalement de la diminution des engagements courants liés aux fournisseurs.

Les engagements financiers restent stables à CHF 20'000'000. Un prêt de CHF 2'000'000 arrivant à échéance en janvier 2025 a été renouvelé et un autre prêt de CHF 5'000'000 arrivera à terme en octobre 2026, d'où sa comptabilisation à court terme.

Le capital propre s'élève à CHF 46'456'206 au 31.12.2025, soit en augmentation de CHF 2'473'245.

3.12 Annexes aux comptes

3.12.1 Etat du capital propre

en francs suisse	Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29 Capital propre	43'982'960	2'563'380	90'135	46'456'206
290 Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	3'015'634	669'577	90'135	3'595'076
291 Fonds classés dans le capital propre	2'055	-	-	2'055
294 Réserves de politique budgétaire	7'000'000	1'000'000	-	8'000'000
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299 Excédent/découvert du bilan	33'965'272	893'803	-	34'859'075

Le capital propre est constitué des éléments décrits sur ce tableau.

3.12.2 Tableau des participations importantes

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
IMMO SAVIESE SA	17'000	17	17'000	-	17'000	17'000
BANQUE CANTONALE	2'808	0	28'080	11'232	308'880	376'272
LIZERNE ET MORGE	20	2	200'000	10'280	232'000	232'000
ENEVI SA (OIKEN SA)	2'293	3	2'293'000	22'930	2'265'000	2'265'000
NV Remontées méc. SA	200	0	50'000	2'500	1	1
FMV SA	8'764	0	433'700	14'607	1	1
ESR MULTIMEDIA SA	2'641	4	324'000	22'449	1	1
CIGES SA	30	5	15'000	-	1	1
TELE ANZERE SA	800	0	56'000	-	1	1
CAD St-Germain SA	13'400	67	1'340'000	-	850'000	1'340'000
Fondation						
Société coopérative						
ABOBO	1	3	500	-	500	500
Petite épicerie Chandolin	5	-	1'000	-	1'000	1'000
Divers						

Les principales participations communales sont listées ici avec leur valeur comptable.

3.12.3 Tableau des provisions

205 Provisions à court terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2059.00	Provisions pour pertes sur débiteurs	1'598'000	404'321	384'321	1'618'000
					-
					-
208 Provisions à long terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
Total provisions à court terme		1'598'000	404'321	384'321	1'618'000
Total provisions à long terme		-	-	-	-
Total des provisions		1'598'000	404'321	384'321	1'618'000

L'ensemble des provisions pour pertes sur débiteurs (impôts, taxes et autres factures) s'élève à 1,6 mios.

3.12.4 Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
TELE ANZERE SA	550'000	422'000	-128'000
ENEVI SA	719'068	1'064'001	344'933
FONDATION DU HOME DE ZAMBOTTE	1'500'000	1'500'000	-
IMMO SAVIESE SA	1'300'000	1'300'000	-

La Municipalité a octroyé des garanties de crédit aux entités décrites ci-avant.

3.12.5 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie		Flux
Diminution des actifs et augmentation des passifs	provenance des fonds (+)	
Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats		1'893'802.95
Résultat extraordinaire du compte de résultats		-1'000'000.00
Amortissements planifiés	+	5'046'189.62
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	669'577.08
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	90'134.96
Réévaluations des prêts du PA	+	-
Réévaluations des participations du PA	+	-
Attributions au capital propre	+	1'000'000.00
Prélèvements sur le capital propre	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire		7'519'434.69
Dépenses d'investissements		
50 Immobilisations corporelles	-	5'507'853.76
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	315'313.22
54 Prêts	-	-
55 Participations et capital social	-	490'000.00
56 Propres subventions d'investissement	-	233'234.19
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-
Recettes d'investissements		
60 Transferts au patrimoine financier	+	-
61 Remboursements	+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63 Subventions d'investissement acquises	+	226'317.55
64 Remboursement de prêts	+	-
65 Transferts de participations	+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-6'320'083.62

Le flux provenant de l'activité opérationnelle se monte à CHF 7'519'435.

Le résultat du flux de trésorerie de l'activité d'investissement est de CHF -6'320'084.

Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-6'320'083.62
	Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025	
100 Disponibilités et placements à court terme	9'444'258.35	10'273'853.11	
101 Créances	6'255'660.48	7'637'639.26	-1'381'978.78
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	9'354'548.59	6'213'903.12	3'140'645.47
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	22'471.30	27'598.80	-5'127.50
107 Placements financiers	327'385.00	394'777.00	-67'392.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	881'038.70	950'662.50	-69'623.80
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	6'355'551.12	4'300'524.29	-2'055'026.83
201 Engagements financiers à court terme	-	5'000'000.00	5'000'000.00
204 Passifs de régularisation	1'909'308.52	1'958'055.65	48'747.13
205 Provisions à court terme	1'598'000.00	1'618'000.00	20'000.00
206 Engagements financiers à long terme	20'000'000.00	15'000'000.00	-5'000'000.00
208 Provisions à long terme	-	-	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	963'221.32	963'221.32	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-369'756.31
29 Capital propre	43'982'960.46	46'456'205.53	
Variation des liquidités et placements à court terme			829'594.76
100 Disponibilités et placements à court terme	9'444'258.35	10'273'853.11	829'594.76

Le tableau de flux de trésorerie montre une réduction des liquidités provenant de l'activité de financement de CHF 369'756.

Pour finir, les liquidités sont en augmentation de CHF 829'595 en comparaison avec le boucllement au 31.12.2024.

Mme la Présidente remercie Clémentine Roos, Cheffe du service des finances et des contributions de la Municipalité, pour l'excellent travail réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2025 de la Municipalité, ainsi que la préparation de tous les documents d'accompagnement joints à la convocation.

Mme la Présidente adresse également ses sincères remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre administration, ainsi qu'à ses collègues du Conseil municipal. Les résultats présentés ce soir sont le fruit d'un travail collectif, d'un engagement quotidien et d'une gestion rigoureuse menée tout au long de l'année. Ces bons comptes sont avant tout le reflet de leur professionnalisme, de leur sens des responsabilités et de leur implication au service de notre Commune.

La parole n'étant pas demandée sur les comptes 2025 de la Municipalité parmi l'assemblée, Mme la Présidente passe à la parole à M. Loïc Rossé, responsable département audit auprès de la fiduciaire BDO SA, pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Dans le cadre de son audit, il relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente;
- selon son appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Dès lors, l'organe de révision par M. Loïc Rossé recommande à l'Assemblée primaire d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis et souligne que l'intégralité du rapport était consultable sur le site internet de la Municipalité de Savièse.

5. Approbation des comptes 2025 de la Municipalité

Décision :

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote pour l'approbation des comptes 2025 de la Municipalité.

L'assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2025 de la Municipalité.

Mme la Présidente remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

6. Approbation du crédit d'engagement pour la nouvelle école

Avant de passer la parole à M. Valentin Aymon, conseiller municipal, pour la présentation détaillée du projet, Mme la Présidente prend quelques instants pour rappeler le chemin parcouru et l'importance de la décision qui réunit ce soir l'Assemblée primaire.

Cela fait maintenant plusieurs années que notre Commune travaille sur ce dossier. Des études techniques et financières, ont été menées. Des mandataires spécialisés, la direction des écoles, les enseignantes, les éducatrices, les futurs utilisateurs, les sociétés locales et les services cantonaux ont été associés à la réflexion. Plusieurs soirées d'information ont été organisées, des éditions spéciales du Savièse Infos ont été distribuées dans tous les ménages, et l'Assemblée primaire a

déjà été appelée à se prononcer à plusieurs reprises sur les différentes étapes nécessaires à la concrétisation de ce projet, comme le rappellera M. Aymon dans sa présentation.

Ce projet n'est donc ni improvisé, ni précipité. Ce projet n'est plus une intention ni une hypothèse. Depuis le vote du crédit d'étude, il a été développé avec les mandataires, enrichi avec les utilisateurs, présenté à la population, soumis aux procédures légales, mis à l'enquête et accompagné des adaptations d'aménagement du territoire nécessaires. Aujourd'hui, toutes les étapes préparatoires ont été franchies. Ce qui est demandé ce soir, c'est de permettre sa réalisation. Ce projet est ainsi l'aboutissement d'un travail collectif, conduit avec sérieux, transparence et responsabilité.

Mme la Présidente profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier sincèrement l'ensemble des mandataires et partenaires qui ont accompagné la Commune tout au long de cette démarche. Par leur expertise et leur engagement, ils ont contribué à élaborer un projet ambitieux, réaliste et adapté aux besoins de notre population. Plusieurs d'entre eux nous font le plaisir d'être présents ce soir ; Mme la Présidente les remercie chaleureusement de leur disponibilité et de leur présence. Ils se tiendront, aux côtés du Conseil municipal et de l'administration, à disposition pour répondre aux éventuelles questions techniques qui pourraient être soulevées au cours des débats.

Il faut également rappeler une chose essentielle : aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si nous aurons besoin de nouvelles infrastructures scolaires. Cette réalité s'impose à nous. Notre population augmente, le nombre d'élèves progresse année après année, et les capacités actuelles arrivent à saturation. Dans le même temps, nos écoles de village, auxquelles nous sommes toutes et tous profondément attachés, Mme la Présidente la première, pour y avoir arpentés les couloirs et parce qu'elles font partie de notre histoire collective et qu'elles ont accueilli plusieurs générations de Saviésannes et de Saviésans, dont beaucoup d'entre nous présents parmi l'Assemblée, ne répondent plus durablement aux exigences actuelles en matière de surfaces, d'accessibilité, de sécurité ou encore de normes pédagogiques et énergétiques.

Le Conseil municipal aurait pu repousser cette décision et laisser à d'autres le soin de la prendre plus tard, dans l'urgence. Il a fait un autre choix : celui d'anticiper, de planifier et d'assumer ses responsabilités. Car notre devoir est de préparer l'avenir et de garantir aux enfants de Savièse des conditions d'apprentissage dignes, sûres et adaptées aux besoins des prochaines décennies.

Il est aussi important de dire avec honnêteté qu'un refus de ce crédit ne signifierait pas le maintien de la situation actuelle. Il ne permettrait ni de conserver durablement les écoles de village dans leur état actuel, ni de répondre à l'augmentation des effectifs. Les besoins sont là, les effectifs augmentent et les exigences légales ne disparaîtront pas. Un refus reviendrait simplement à renoncer, pour l'instant, à la solution qui est proposée et à contraindre la Commune à gérer l'urgence au moyen de structures provisoires, avec des bâtiments modulaires et des coûts supplémentaires, dans l'attente d'une nouvelle proposition.

Moréchon, ce n'est pas simplement une nouvelle école. C'est un projet pensé pour plusieurs générations. C'est un lieu d'apprentissage, mais aussi un lieu de vie, de sport, de culture et de rencontres. C'est un investissement au service de nos enfants, de nos familles, de nos sociétés locales et, plus largement, de toute notre communauté.

Les générations qui nous ont précédés ont eu le courage de construire les infrastructures dont nous bénéficions aujourd'hui. À notre tour, nous avons la responsabilité de préparer celles dont auront besoin les générations qui nous suivront.

Mme la Présidente a le plaisir de passer la parole à M. Valentin Aymon, conseiller municipal en charge de l'éducation et de la formation, qui va présenter plus en détail le projet et le crédit d'engagement qui est soumis ce soir.

Le sommaire de la présentation de M. Aymon :

1. Contexte et historique
2. Présentation du projet
3. Aspects financiers
4. Projets annexes
5. En cas de refus ?
6. Questions
7. Décision

6.1 Contexte et historique 2018-2019

L'autorité de l'époque était confrontée aux constats issus des analyses menées entre 2018 et 2019, portant sur la situation de nos écoles, l'évolution des effectifs scolaires et les besoins futurs en infrastructures.

- ⇒ Les écoles de villages sont vétustes et doivent être rénovées.
- ⇒ Les salles de classe sont sous-dimensionnées et ne répondent plus aux normes actuelles (72 m2).
- ⇒ Préparation nécessaire à l'augmentation future des effectifs des élèves et répondre aux directives en matière d'éducation physique (manque 1 salle de gym).
- ⇒ Changements sociaux et de modèles familiaux (personnes sans solution de garde, familles monoparentales).
- ⇒ Réorganisation des transports scolaires.

6.2 Présentation du projet – Assemblée primaire

En 2019, le Conseil municipal présentait à l'Assemblée primaire les résultats des réflexions engagées et dessinait les premières orientations possibles pour l'avenir.

Les échanges avec les personnes présentes ont permis de recueillir les inquiétudes exprimées ainsi que les différentes questions soulevées.

L'ensemble de ces éléments a ainsi conduit à la décision de procéder à une analyse plus approfondie de la situation, tout en tenant compte du fait qu'un nouveau bâtiment apparaissait, en tout état de cause, nécessaire et que le maintien des écoles dans les villages demeurerait difficilement envisageable.

6.3 Constats généraux

En 2022, à l'issue de près de quatre années d'analyse, le Conseil municipal dressait les constats généraux suivants :

- ⇒ Augmentation de la population.
- ⇒ Besoin supplémentaire en salles de classe d'ici 2030.
- ⇒ Non-conformités des bâtiments, qui concernent autant les villages que Moréchon 1, bâtiment qui date des années 1970.
- ⇒ Besoin de places supplémentaires pour l'UAPE.
- ⇒ Complexité des transports, à titre d'exemple, pour les élèves des hauts de la Commune, il faut au moins deux bus, un pour les amener à Granois et Chandolin et un pour les amener à St-Germain.
- ⇒ Rénover ou construction : un choix pour les 40 prochaines années.
- ⇒ Vision globale et réflexion sur l'organisation scolaire future.

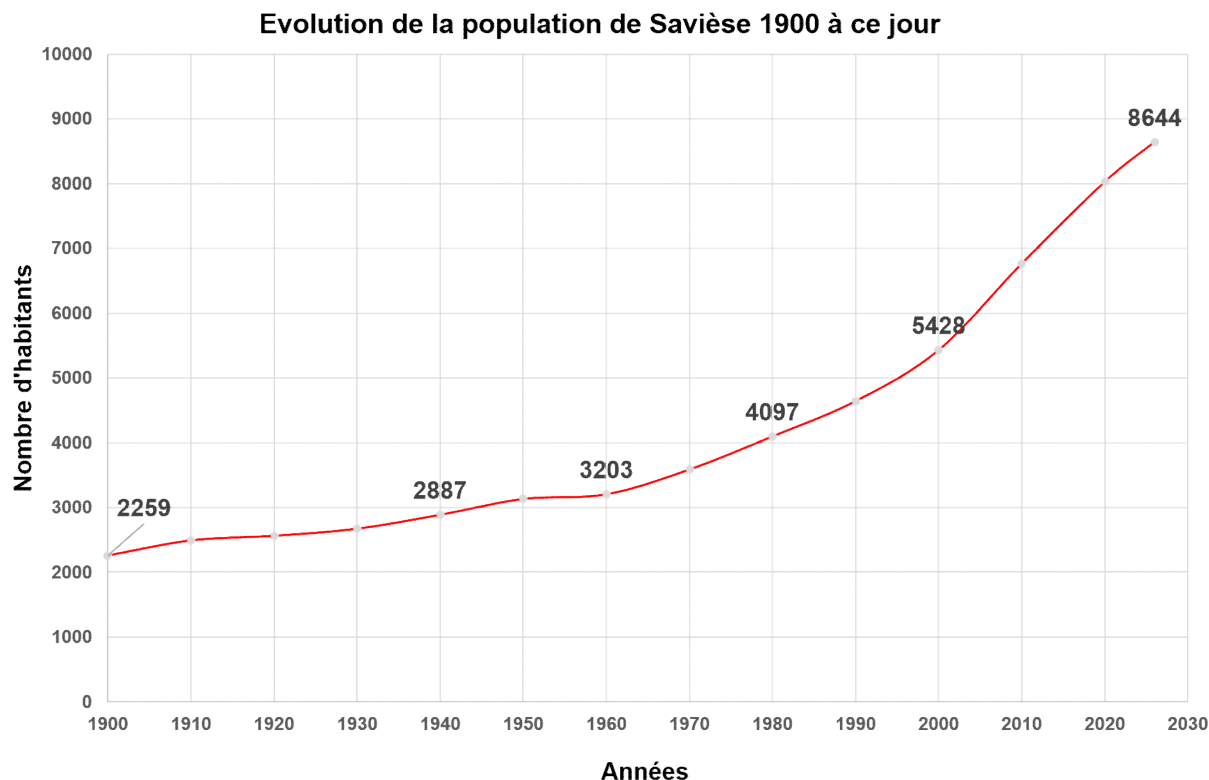
6.4 Evolution démographique - population

6.4.1 Evolution démographique - Savièse

Le premier constat posé par le Conseil municipal concerne l'évolution démographique de la Commune. En 1900, Savièse comptait 2'259 habitants. En 2025, ce chiffre atteint 8'644 habitants. Cette évolution met en évidence une croissance soutenue de la population, dont le rythme tend à s'accélérer.

Il a ainsi fallu environ 80 ans pour que la population double une première fois, puis près de 40 ans pour qu'elle double une deuxième fois.

Dans le prolongement de la réflexion engagée en 2023, la question demeure ouverte : la population pourrait-elle doubler une troisième fois en seulement 20 ans, soit à l'horizon 2040 ?



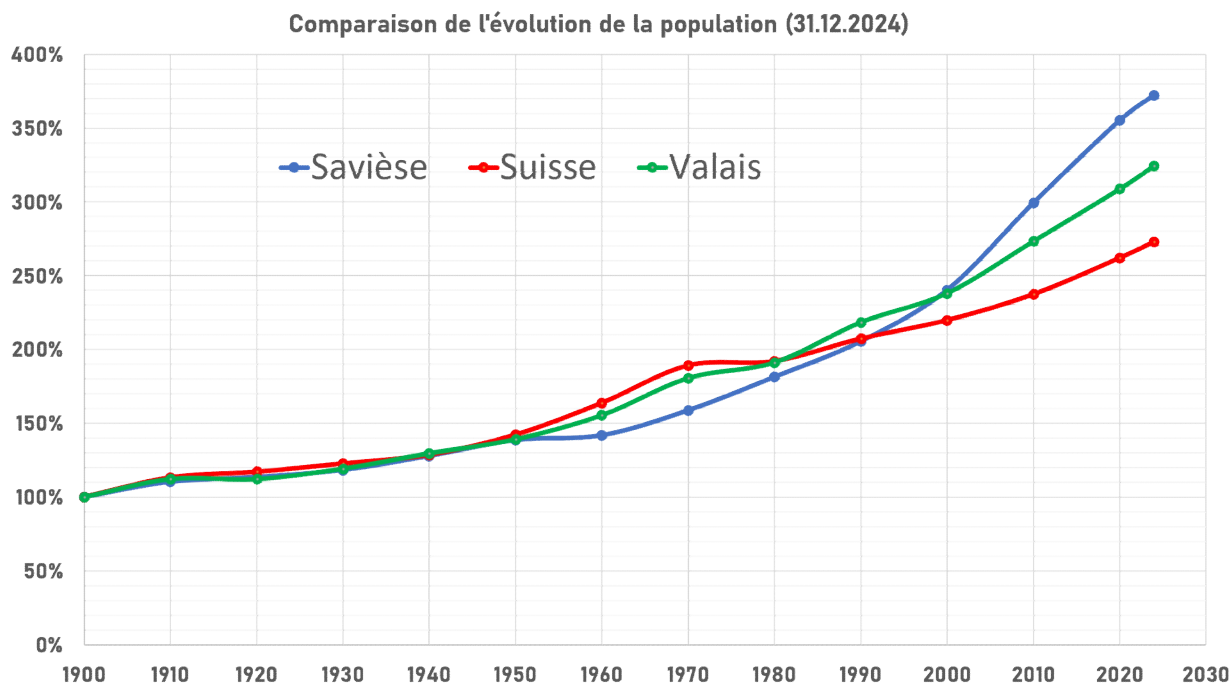
6.4.2 Evolution démographique - comparaison

Les courbes comparent l'évolution démographique de Savièse avec celle du Canton du Valais et de la Confédération.

Jusqu'en 1950, Savièse connaissait une évolution relativement similaire à celle observée aux niveaux cantonal et national.

Entre 1950 et 1990, sa progression est ensuite restée plus modérée.

À partir des années 1990, la courbe communale connaît en revanche une forte accélération, nettement plus marquée que celle du Canton du Valais et de la Suisse, qui poursuivent une évolution plus régulière et progressive.



6.5 Evolution estimative des enfants de la 1H à la 11H

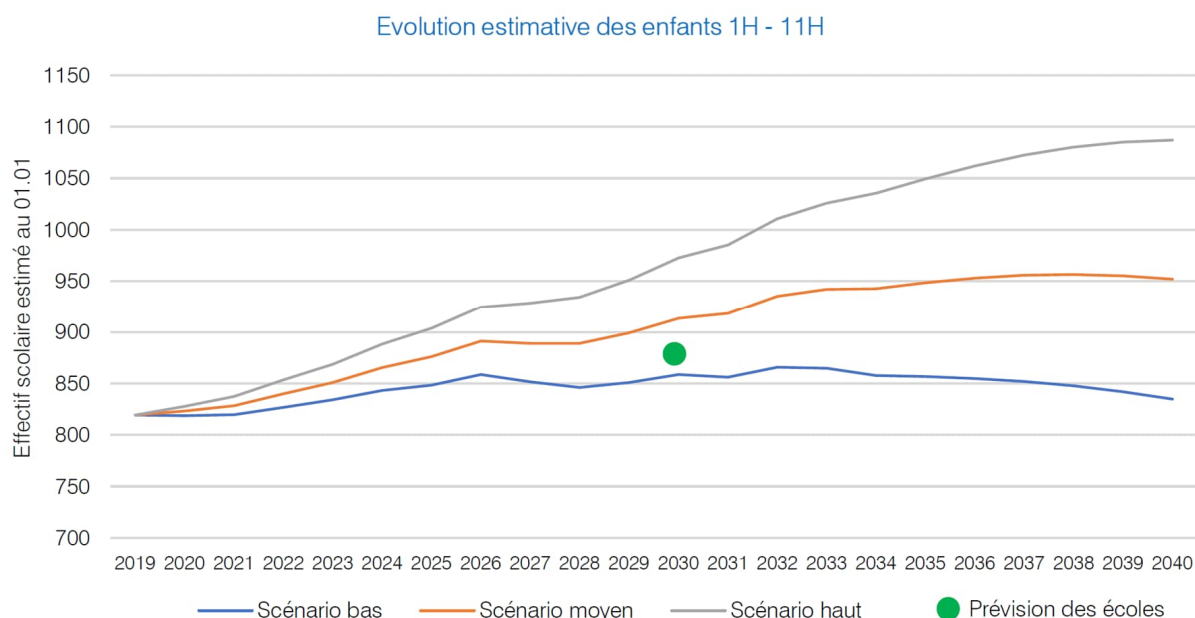
Une estimation de l'évolution du nombre d'élèves jusqu'en 2040 a été réalisée, sur la base de trois scénarios étudiés par le bureau d'étude Azur.

Ces projections ne permettent évidemment pas de prédire avec certitude l'évolution exacte des effectifs. Elles offrent toutefois une base d'analyse pertinente, fondée sur les tendances observées ces dernières années, pour Savièse comme pour le reste du Canton.

Il ressort de cette analyse que la réalité devrait vraisemblablement se situer entre le scénario bas et le scénario moyen. Les besoins scolaires futurs ont donc été estimés, à l'horizon 2030, sur la base du point vert présenté ci-après, correspondant à un effectif compris entre 850 et 900 élèves.

Cette estimation est confortée par les données récentes du contrôle des habitants. Pour la rentrée 2026-2027, 865 enfants seront en âge de scolarité à Savièse. Pour la rentrée 2027-2028, ce chiffre sera de 867.

Même si une partie de ces élèves rejoindra le collège en dernière année du cycle d'orientation ou sera orientée vers des institutions spécialisées, ces données confirment que les projections établies à l'époque demeurent cohérentes avec l'évolution actuelle.



6.6 Besoin en salles de classe

6.6.1 Besoin estimé

		2018-2019		2030 (direction écoles)		2030 (prév. sc. moyen)		2040 (prév. sc. moyen)	
		nbre d'élèves	nbre classes	nbre d'élèves	nbre classes	nbre d'élèves	nbre classes	nbre d'élèves	nbre classes
ENFANTINES / PRIMAIRES	1H-8H	598 él.	30 *s. classe	660 él.	33 s. classe	681 él.	34 s. classe	701 él.	35 s. classe
CYCLE	9H-11H	204 él.	11 s. classe	220 él.	11 s. classe	231 él.	12 s. classe	251 él.	13 s. classe
TOTAL		802 él.	41 s. classe	880 él.	44 s. classe	912 él.	46 s. classe	952 él.	48 s. classe

* 1 salle de classe à Chandolin libre, non prise en considération

Le besoin estimé a été établi sur la base des scénarios étudiés pour les horizons 2030 et 2040.

- 2019 : 41 salles / 4 pour la gymnastique

- 2030 : 46 salles / 4 pour la gymnastique
- 2040 : 48 salles / 4 pour la gymnastique
- **Disponibilité : 42 salles / 3 pour la gymnastique**

Le chiffre de 2019, correspondant au moment de l'étude préliminaire, reflète les besoins identifiés à cette période.

Les disponibilités indiquent, quant à elles, les infrastructures actuellement à disposition, soit 42 salles de classe et 3 salles de gymnastique.

Il ressort ainsi que, dans tous les scénarios, des salles supplémentaires seront nécessaires afin de pouvoir accueillir l'ensemble de nos élèves dans de bonnes conditions ainsi qu'une salle de gymnastique complémentaire.

6.6.2 Répartition actuelle des salles de classe du 1^{er} cycle

L'organisation actuelle présente une certaine complexité, en raison de la répartition des classes entre les différents villages et le centre de Moréchon :

- ⇒ Répartition actuelle des classes du 1^{er} cycle aujourd'hui :
 - 7 classes 1H-2H
 - ⇒ Chandolin, Granois, Drône, 2 x Ormône et 2x Moréchon
 - 4 classes 3H
 - ⇒ Granois ou Chandolin, Ormône ou Moréchon, 2x Moréchon
 - 1 classe 3H-4H
 - ⇒ Drône et Moréchon
 - 2 classes 4H
 - ⇒ Granois ou Chandolin, Ormône ou Moréchon
- ⇒ 14 classes 1H-4H : 9 villages / 5 Moréchon

Cette organisation présente aussi des particularités :

- des classes à deux degrés
- des classes de 3H et de 4H, qui sont scolarisés pour deux ans :
 - à Granois ou à Chandolin
 - à Ormône ou à Moréchon

Un élément à retenir dans cette répartition, le centre de Moréchon accueille déjà l'ensemble des classes du 1^{er} cycle.

6.6.3 Répartition future des salles de classe du 1^{er} cycle

Les besoins futurs ont été évalués sur la base des chiffres présentés précédemment.

- ⇒ Répartition des classes du 1^{er} cycle 2030 :
 - 8 classes 1H-2H
 - ⇒ Chandolin, Granois, Drône, 2 x Ormône et 3 x Moréchon
 - 4 classes 3H
 - ⇒ Granois ou Chandolin, Drône, Ormône ou Moréchon, Moréchon
 - 4 classes 4H
 - ⇒ Granois ou Chandolin, Drône, Ormône ou Moréchon, Moréchon
- ⇒ 16 classes 1H-4H : 9 villages et 7 Moréchon

Cette répartition tenait compte du maintien des écoles de village, avec 8 classes pour les élèves de 1H et 2H, 4 classes pour les élèves de 3H et 4 classes pour les élèves de 4H.

Toute évolution du nombre de classes se heurte toutefois à une contrainte importante: les écoles de village disposent toutes de 2 salles de classe, à l'exception d'Ormône, qui en compte 3. Dans ces conditions, seul le site de Moréchon pourrait accueillir de nouvelles classes.

Par ailleurs, les salles de classe situées dans les villages étant de dimensions plus modestes, elles ne peuvent accueillir qu'un nombre plus restreint d'élèves. Il en

résulte qu'une part importante des élèves des petits degrés, près de 50 %, serait regroupée à Moréchon. De plus, certains enfants domiciliés dans les villages ne pourraient pas nécessairement effectuer leur scolarité dans leur village de domicile. Cette situation soulèverait une question d'équité entre les élèves : lesquels seraient scolarisés à Moréchon et lesquels pourraient rester dans leur village ?

Enfin, cette organisation conduirait à faire cohabiter, dans les mêmes espaces, des enfants de degrés différents. Afin d'éviter ces contraintes et d'offrir aux élèves un environnement scolaire adapté à leurs besoins, la création d'un nouveau bâtiment apparaît nécessaire.

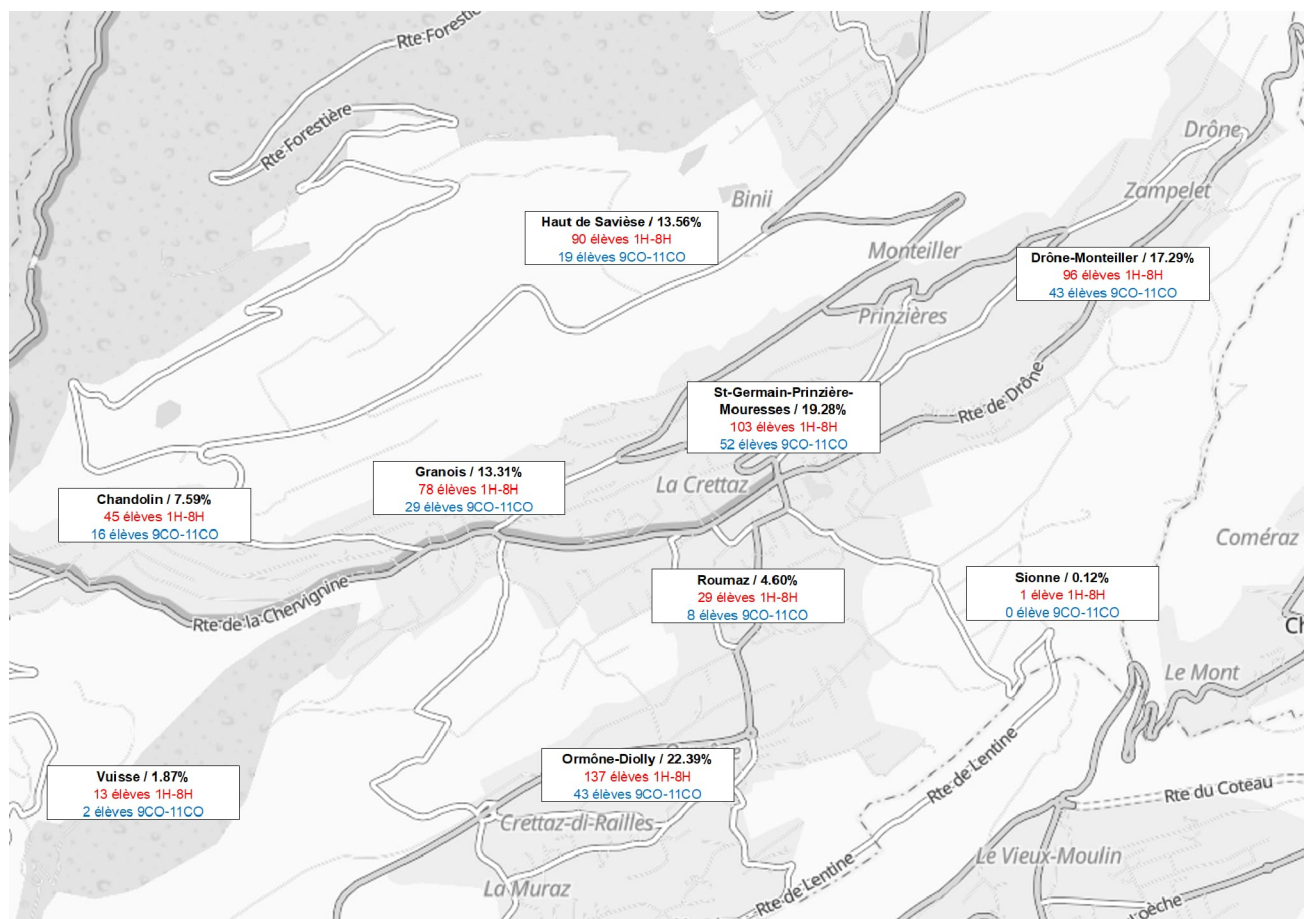
6.7 Bâtiments scolaires – non-conformités

Le constat global tient également compte des non-conformités relevées dans les différents bâtiments scolaires. Alors qu'à Moréchon les mesures nécessaires ont aujourd'hui été réalisées, les écoles de village présentent encore plusieurs éléments de non-conformité importants :

- Sécurité (incendie, séisme, garde-corps)
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (élèves, enseignants ou intervenants)
- Surface des salles de classe
- Énergie (isolation, fenêtres, type de chauffage)
- Espaces extérieurs
- Emplacements (bord de route cantonale)
- Respect du PER - Plan d'étude romand (heures de gym)

6.8 Transports des élèves

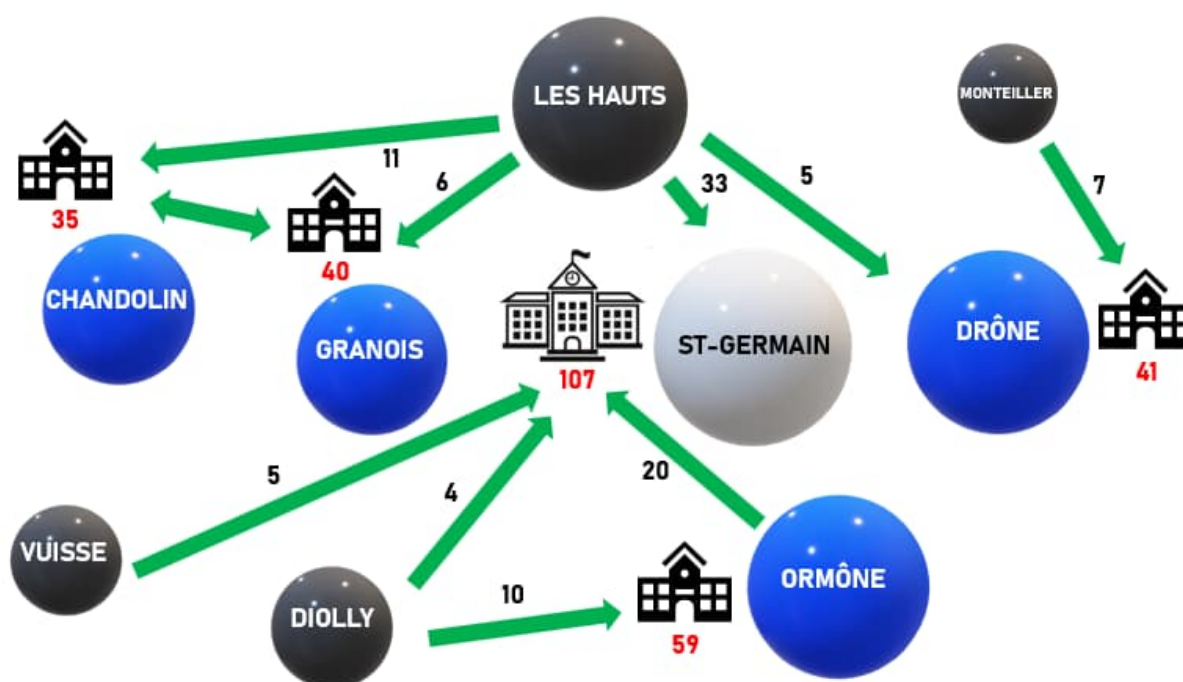
6.8.1 Elèves répartis dans les villages



Ce tableau présente l'ensemble des élèves de notre Commune répartis dans les différents villages et hameaux :

- Les Hauts
 - 90 élèves 1H-8H / 19 élèves 9CO-11CO
- Chandolin
 - 45 élèves 1H-8H / 16 élèves 9CO-11CO
- Vuisse :
 - 13 élèves 1H-8H / 2 élèves 9CO-11CO
- Granois :
 - 78 élèves 1H-8H / 29 élèves 9CO-11CO
- St-Germain
 - 103 élèves 1H-8H / 52 élèves 9CO-11CO
- Drône
 - 96 élèves 1H-8H / 43 élèves 9CO-11CO
- Roumaz
 - 29 élèves 1H-8H / 8 élèves 9CO-11CO
- Ormône
 - 137 élèves 1H-8H / 43 élèves 9CO-11CO
- La Sionne
 - 1 élève 1H-8H / 0 élèves 9CO-11CO

6.8.2 Transports - trajets



Pour les personnes qui étaient déjà présentes en 2023, cette diapositive rappellera peut-être la complexité de l'organisation des transports scolaires. Celle-ci demeure, aujourd'hui encore, particulièrement importante.

Les flèches vertes indiquent les déplacements effectués en bus scolaire par les élèves, depuis leur village de domicile vers leur lieu de scolarisation. La situation présentée ici concerne uniquement les petits degrés, à l'exclusion des élèves qui sont déjà regroupés à Moréchon dès la 5H.

Ainsi, 101 enfants sont actuellement transportés d'un village à l'autre pour se rendre à l'école. Ce nombre représente quasiment l'équivalent de la capacité d'accueil des classes de 1H à 4H du site de Moréchon 2.

À cela s'ajoute le fait que la grande majorité de ces élèves effectuent ces déplacements quatre fois par jour, durant quatre jours et demi par semaine.

6.8.3 Transports - existant

La complexité du transport scolaire réside dans la multiplicité des déplacements à organiser : transports des élèves entre les villages, déplacements entre les différentes écoles pour Granois et Chandolin, ainsi que transports entre les écoles et l'UAPE.

Dans ce système, les élèves des Hauts de Savièse constituent, en pratique, une variable d'ajustement dans la répartition des classes.

Cette réalité complique l'organisation scolaire, notamment lorsqu'il s'agit de répartir les élèves tout en évitant, autant que possible, de séparer les fratries.

Lorsque cette séparation ne peut être évitée, elle représente une contrainte supplémentaire pour les parents, tant sur le plan organisationnel que familial.

Une même fratrie peut être répartie sur plusieurs sites scolaires distincts, par exemple avec un enfant à Moréchon, un autre à Chandolin et un troisième à Drône.

Alors que dès la 5H, tous les enfants se retrouvent au centre de Moréchon.

Il convient également de relever que certains transports entre les sites scolaires et l'UAPE sont assurés directement à l'interne, sans recours à une entreprise spécialisée. Cette situation entraîne une responsabilité accrue pour la Commune, qui supporte les risques organisationnels, sécuritaires et juridiques liés à ces déplacements.

6.9 Etudes préliminaires

Les variantes étudiées par l'architecte comprenaient ceci :

- La transformation des écoles de village et la construction d'un nouveau bâtiment avec salle de gymnastique.
- La démolition puis la reconstruction des écoles de village, avec la construction d'un nouveau bâtiment avec salle de gymnastique.
- La construction d'un nouveau bâtiment scolaire avec 17 salles de classes et salle de gymnastique.

Comme en 2023, les faits et les constats qui ont servi de base à la décision relative au crédit d'étude adopté cette année-là sont rappelés à l'assemblée.

Pour rappel, toutes les variantes étudiées prévoyaient, dans tous les cas, la construction d'un nouveau bâtiment à Moréchon, destiné à accueillir une nouvelle salle de gymnastique simple ainsi que des salles de classe supplémentaires, nécessaires pour absorber l'évolution de la population scolaire.

6.9.1 Variante transformation

La première variante, celle de la transformation des écoles de village, pour les mettre aux normes, avec les éléments suivants :

- Salle de classe de 72 m², selon les normes édictées par le Canton.
- Accessibilité et sécurité incendie.
- Avec 8 salles de classe dans les 4 écoles de village et 9 salles de classe + une salle de gymnastique, dans un nouveau bâtiment.

Travaux écoles de villages	12'613'000 CHF
Nouveau bâtiment 9 salles + salle de gym	8'546'000 CHF
Subventions	- 1'883'000 CHF
Containers	775'000 CHF
TOTAL	20'051'000 CHF

Il convient de préciser que les subventions mentionnées ici concernaient uniquement le nouveau bâtiment ainsi que la salle de gymnastique.

Cette variante soulève toutefois les problématiques suivantes :

- Inventaire du patrimoine bâti.
- Abris PC existants sous la cour de récréation, à Drône et Granois.
- Espaces extérieurs limités et diminués.
- Distances aux limites.
- Salles de classe provisoires pour relocaliser les élèves durant les travaux (2 ans environ), la structure provisoire devra être réalisée à Moréchon, car c'est le seul endroit où il y a de la place et que cela ne nécessite pas de déplacement lorsque l'on refait à tour de rôle les écoles de village.
- Autorisation de construire cantonale et validation du SE nécessaire.

6.9.2 Variante reconstruction

La deuxième variante est celle de la reconstruction des écoles de village, avec les impératifs suivants :

- Démolition totale des anciens bâtiments.
- 72 m²/salle de classe.
- Accessibilité et sécurité incendie.
- Espaces extérieurs.
- Maximiser le nombre de salles par site.
- 7 salles de classe + une salle de gym à construire dans un nouveau bâtiment.

Travaux écoles de villages	13'411'000 CHF
Nouveau bâtiment 7 salles + salle de gym	7'443'000 CHF
Subventions	- 1'640'000 CHF
Containers	775'000 CHF
TOTAL	19'989'000 CHF

Il convient de préciser que les subventions mentionnées ici concernaient uniquement le nouveau bâtiment ainsi que la salle de gymnastique.

Cette variante soulève toutefois les problématiques suivantes :

- Inventaire du patrimoine bâti.
- Abris PC existants sous la cour, à Drône et Granois.
- Max 10 salles de classe possibles dans les villages.
- Distances aux limites.
- Salles de classe provisoires pour relocaliser les élèves durant les travaux, idem que pour la variante précédente avec une structure provisoire à Moréchon.
- Autorisation de construire cantonale et validation du SE nécessaire.

6.9.3 Variante nouveau bâtiment

Enfin, la troisième variante étudiée par le bureau d'architecture est celle de la construction d'un nouveau bâtiment :

- 17 salles de classes de 72 m².
- Salle de gym.
- Espaces extérieurs en suffisance.
- Une rénovation des bâtiments des villages en vue d'une réaffectation, ce qui signifie :
 - Pas d'intervention sur la structure porteuse, donc pas de renforcement parasismique.
 - Affectation adaptée au niveau de sécurité actuel.
 - Pas d'agrandissement.
 - Pas d'élément en lien avec l'accessibilité, donc pas d'ascenseur ou autre.

Travaux écoles de villages	3'500'000 CHF
Nouveau bâtiment 17 salles + salle de gym	12'957'000 CHF
Subventions	- 2'854'000 CHF
Containers	- CHF
TOTAL	13'603'000 CHF

C'est la seule variante qui bénéficiait de subventions sur l'ensemble des besoins scolaires.

6.9.4 Position du Service de l'enseignement

Si la construction des bâtiments scolaires relève de la compétence des Communes, les règles applicables sont édictées par le Canton du Valais. Le Service de l'enseignement est, quant à lui, chargé du contrôle du respect de ces exigences et de l'octroi des subventions.

Dans ce contexte, le dossier, comprenant l'ensemble des variantes étudiées, a été soumis au Service de l'enseignement en date du 20 décembre 2021 afin d'obtenir sa prise de position.

Par courrier du 31 janvier 2022, le Chef du Service de l'enseignement, M. Lonfat, a répondu à la Commune. S'il relevait que les estimations cantonales différaient légèrement de celles établies par la Commune s'agissant du coût financier du projet, il précisait néanmoins ce qui suit : « Il ressort clairement que la construction d'un nouveau centre scolaire représente une dépense bien inférieure (-20 %) aux travaux de transformation ou de démolition et de reconstruction. »

Dans la suite du courrier, le Chef de service relève que la grandeur des salles de classe ne répond plus aux activités développées dans les premiers degrés (20 % de surface en moins).

Qu'il n'est pas admissible que les élèves ne puissent pas suivre le même nombre de cours d'éducation physique. De plus, la dispersion des très petits sites est un frein à la coopération et la collaboration entre enseignants. C'est également une contrainte supplémentaire sur le plan administratif et logistique.

Dès lors, la subvention ne pourra être effective que sur un projet de nouvelle construction scolaire.

Dans un deuxième courriel, la Commune a demandé au Service de l'enseignement de se déterminer une nouvelle fois, sur la rénovation des écoles de village.

Le 5 juin 2023, M. Beytrison, adjoint du Chef de service a répondu que « s'il y avait rénovation, celle-ci doit être validée par le Service et doit permettre une amélioration des conditions d'apprentissage et de travail. » et que « Aucune subvention ne sera octroyée et tout projet devra être validé par le Service ».

6.9.5 Analyses complémentaires

Outre les éléments présentés ci-avant, les études préliminaires ont couvert un spectre relativement large de domaines et de compétences, permettant d'appréhender la situation dans toute sa complexité.

La notion de l'emplacement le plus favorable, les études sur la mobilité scolaire, ainsi que tout un pan sur les aspects sociologiques autour des écoles, des enfants et des parents ont été menés par des experts externes à la Commune, qui sont remerciés au passage.

Sur la base de ces études, le Conseil municipal a donc arrêté son choix vers une centralisation des écoles à Moréchon, il a également décidé d'inclure l'UAPE et son extension sur le même site, ainsi qu'une salle de gym supplémentaire.

6.9.6 Ateliers participatifs

En parallèle des études préliminaires, des ateliers participatifs ont été organisés, dont l'animation a été assurée par un bureau externe.

Ces ateliers, au nombre de 4, portaient pour les 3 premiers sur les écoles de demain, et pour le dernier sur la réaffectation des écoles des villages.

Concernant les écoles de demain, les ateliers étaient les suivants :

- Atelier « élèves », avec les élèves de 3 à 5H.
- Atelier « enseignantes », avec les enseignantes de 1 à 4H.
- Atelier ouvert à la population.

Le dernier était entièrement ouvert à toutes les personnes intéressées et concernait l'avenir des bâtiments des villages, afin de donner déjà quelques orientations.

6.9.7 Ateliers école de demain

Les groupes qui ont travaillé sur l'école de demain ont tous ressorti des éléments similaires :

- L'école doit être fonctionnelle et adaptée aux différents usagers.
- Les extérieurs doivent être pensés pour être verdoyants, sûrs et ouverts.
- La question de la mobilité est cruciale pour la sécurité des enfants. La mobilité douce doit être favorisée.
- L'école doit s'adapter aux élèves des petits degrés et prévenir les potentiels conflits avec les plus grands.
- Les espaces pour l'école mais également modulable pour l'usages hors cadre scolaire.
- Les bâtiments doivent être construits avec des matériaux durables et être peu gourmands en énergie.
- Les bâtiments doivent être facilement extensibles pour permettre des agrandissements dans le futur.

La majorité des propositions issues de ces ateliers étant considérée comme réaliste, le Conseil municipal a décidé d'en retenir une part significative et de les intégrer au cahier des charges du concours d'architecture.

6.9.8 Ateliers « réaffectation » des bâtiments scolaires des villages

Dans le cadre de l'atelier consacré à la réaffectation des bâtiments scolaires des villages, les participants, au nombre d'une vingtaine environ, ont travaillé sur les usages futurs possibles des bâtiments. À l'issue des échanges, ils sont parvenus aux conclusions suivantes :

- Des espaces de rencontre pour tous.
- Un soutien aux associations et sociétés locales.
- Une envie de partage et d'échange.
- Une culture, une histoire et un patrimoine à transmettre et valoriser.
- Des besoins en matière de services à la petite enfance.

6.10 Estimation des coûts du projet

Sur la base de tous ces éléments, ainsi qu'en prenant en compte des ouvrages de référence comme Moréchon 2 et des écoles très récentes, de Conthey et Ardon, construites entre 2010 et 2016, les coûts suivants ont été estimés en 2023 pour un nouveau bâtiment scolaire, qui intégrait une salle de gym supplémentaire et une UAPE avec réfectoire.

Nouvelle école + salle de gym :	13'675'000.- CHF
Salle de gym supplémentaire :	4'050'000.- CHF
UAPE avec réfectoire	2'375'000.- CHF
Pour un total de	20'100'000.- CHF
Subventions attendues du canton	3'500'000.- CHF
Coût net pour la Commune	16'600'000.- CHF

Le coût présenté était estimatif et ne servait qu'à définir l'enveloppe disponible pour les honoraires d'étude. C'est d'ailleurs sur la base de ce tableau que l'Assemblée primaire du 12 juin 2023 s'est prononcée pour accorder le crédit d'étude de 2 millions de francs.

6.11 Crédit d'étude 2023

La présentation des éléments complets des études préliminaires a donc eu lieu à l'Assemblée primaire du 12 juin 2023.

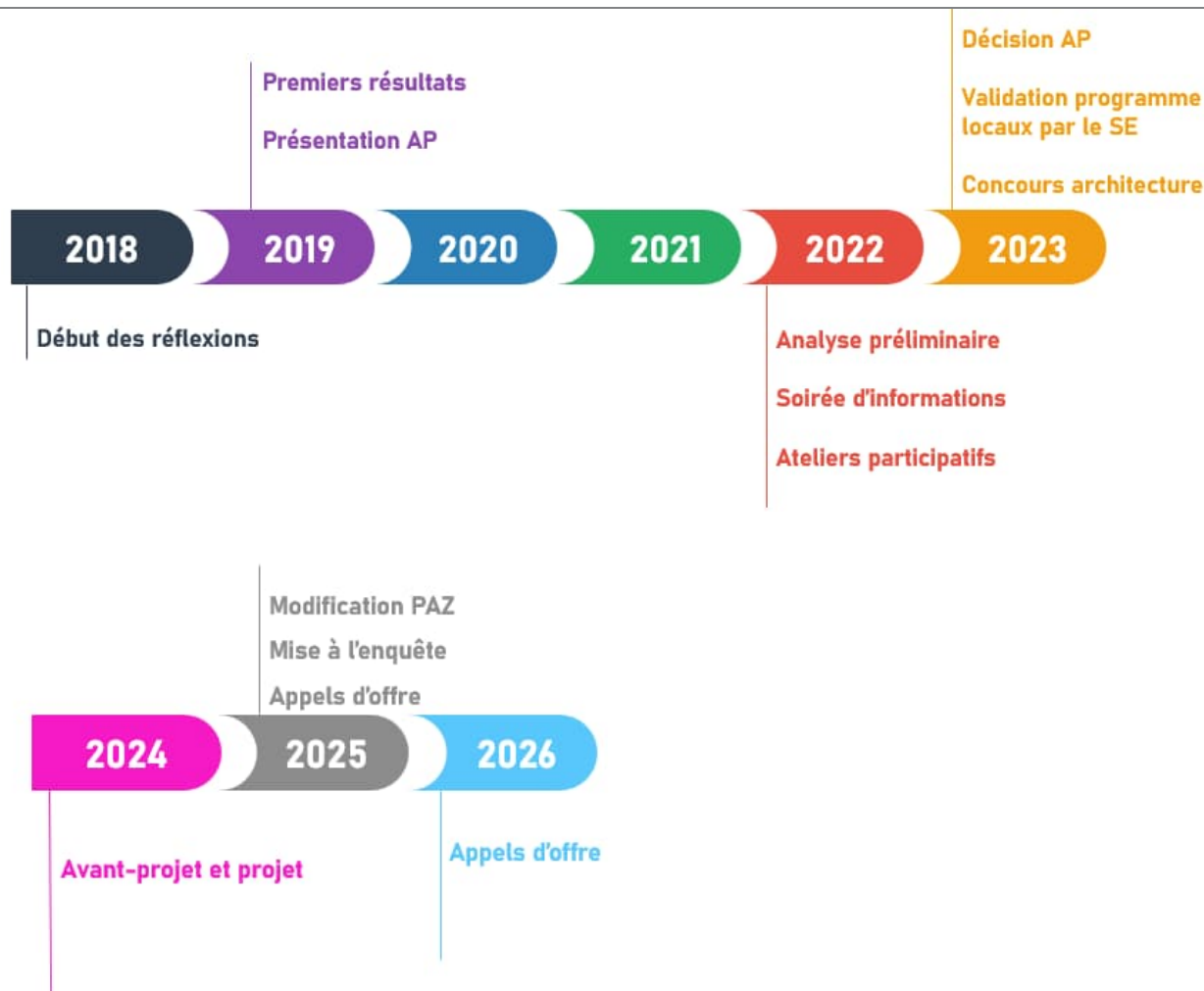
Le crédit d'étude proposé à l'approbation de l'Assemblée primaire était ainsi établi sur les estimations du tableau précédent et aucunement sur les chiffres présentés auparavant dans les différentes alternatives.

Il s'élevait à 2 millions de francs, soit environ 10 % du coût total du projet estimé à l'époque, selon les recommandations des experts de la SIA.

Ce montant de 2 millions de francs a été approuvé par l'Assemblée primaire permettant au Conseil municipal d'avancer dans la phase d'étude et lui permettant de présenter à l'Assemblée primaire de ce jour un projet de construction abouti.

6.12 Historique du projet

La ligne du temps représente les étapes réalisées jusqu'à ce jour.



6.13 Présentation du projet

Après ce « bref » rappel de l'historique du projet, il est désormais temps de passer à la présentation du projet lui-même.



La vue a été réalisée par l'architecte, représentant ce que serait l'Ecole de Moréchon, observée depuis l'ouest en direction de l'est. Il est distingué, en arrière-plan, Grimsuat et Champlan.

À gauche se trouve le bâtiment scolaire, tandis qu'au second plan apparaît le bâtiment de l'UAPE.

En complément à cette vue, M. Aymon présente différentes autres vues du projet :

- Vue avec la répartition des bâtiments sur le site et les espaces verts
 - Vue en coupe des bâtiments
 - Plan de l'école – rez-de-chaussée
 - Plan de l'école – sous-sol
 - Plan de l'école – étage
 - Vues intérieures d'une salle de classe
 - Plan de l'UAPE
 - Vues intérieures de l'UAPE
 - Plan de la salle de gym
Cette salle de gym double c'est aussi un gain pour les associations sportives, qui aujourd'hui manquent cruellement de place.
 - Plan de la liaison salle de gym – Halle de fête.
Cette liaison permettra de séparer clairement les flux et les usages de la salle de gymnastique, avec un accès par le sud destiné aux écoles et un accès par le nord réservé aux activités externes à l'école.
- Cette adaptation permettra également de repenser le lien avec la halle, afin d'offrir aux clubs et associations des infrastructures modernes, fonctionnelles et adaptées à leurs besoins. Elle ouvrira en outre la possibilité d'accueillir, à terme, des événements d'une certaine envergure dans ces espaces.*
- Vue intérieure de la salle gym

Ces différentes planches sont annexées à ce procès-verbal.

6.13.1 Mandataires et études

Pour réaliser ce projet, un concours d'architecture a été lancé. 26 dossiers ont été déposés.

Le concours a été remporté par le bureau CLR architectes SA. Ce bureau ainsi que les autres mandataires présents à cette assemblée sont remerciés pour le travail réalisé.

Le Chef de projet de la Commune, Grégory Ducommun, et son service sont également remerciés pour le travail effectué sur ce projet.

Sont également remerciées toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du projet au nom des futurs utilisateurs du bâtiment. Elles ont permis de faire le lien entre les besoins du terrain et le travail du bureau d'architecture, au travers de nombreuses séances et discussions.

Ces personnes sont :

- Mme Katia Crettenand, pour les enseignantes des degrés 1H à 4H,
- Mme Caroline Läderach, responsable pédagogique de la structure d'accueil Snoopy, pour l'UAPE,
- M. Xavier Varone, Chef de service au sein de la Commune de Savièse, pour l'entretien des bâtiments,
- Mme Elvira Parrault, pour les sociétés sportives et culturelles.

Cette démarche était importante, car il est souhaité de construire ce bâtiment — ou plutôt de coconstruire — avec celles et ceux qui seront directement concernés par son utilisation.

6.14 Aspects financiers

6.14.1 Estimation des coûts du projet

L'estimation à ce jour des coûts de ce projet est basé sur les différents CFC. Les CFC, ou Codes des frais de construction, structurent les coûts d'un projet en différentes catégories et sous-postes. Ils offrent ainsi un cadre de référence commun, permettant d'estimer les coûts, de comparer les projets entre eux, de suivre l'évolution des dépenses et d'établir un budget de manière cohérente.

CFC 1 – Travaux préparatoires :	121'231 CHF HT
CFC 2 – Bâtiment :	21'833'019 CHF HT
CFC 3 – Equipement d'exploitation :	19'165 CHF HT
CFC 4 – Aménagements extérieurs :	1'931'050 CHF HT
CFC 5 – Frais secondaires et comptes d'attente :	572'871 CHF HT
CFC 8 – Réserve - Divers et imprévus 7 % :	1'710'682 CHF HT
CFC 9 - Ameublement et décoration :	533'850 CHF HT
Montant TOTAL Brut :	26'721'868 CHF HT
TVA 8.1% :	2'164'471 CHF
Montant TOTAL Net :	28'886'339 CHF TTC
arrondi à :	29'000'000 CHF TTC

- CFC 1
essentiellement les relevés, la préparation du terrain et les aménagements provisoires
- CFC 2
essentiellement le gros œuvre et le second œuvre
- CFC 3
essentiellement les machines et les équipements spéciaux
- CFC 4
les aménagements extérieurs
- CFC 5
essentiellement les frais « secondaires », les honoraires, les études, autorisation et assurance
- CFC 8
les réserves pour divers et imprévus, et les frais financiers
- CFC 9
l'ameublement et les décorations

Les montants présentés sont établis sur la base des soumissions rentrées, représentant plus du 70% des offres attendues. Ce niveau de retour permet de disposer d'une estimation financière présentant un degré de précision relativement élevé.

Néanmoins, afin de conserver une approche prudente, le poste « divers et imprévus » a été calculé à hauteur de 7 %, alors que le taux usuellement appliqué pour ce type de construction est de 5 %.

6.14.2 Distribution des coûts

La distribution des coûts entre les trois volumes de bâtiments se présente ainsi :

Bâtiment scolaire :	11'000'000 CHF
Salle de gymnastique double + Abri PC :	12'200'000 CHF
Bâtiment UAPE :	5'800'000 CHF

Le coût des travaux nécessaires pour couvrir les besoins scolaires uniquement est estimé à 15'9000'000 CHF

6.14.3 Différence de coûts entre 2023 et ce jour

En 2023, l'estimation avait été annoncée à CHF 20'100'000.- et présentée comme suit :

Nouvelle école + salle de gym :	13'675'000.- CHF
Salle de gym supplémentaire :	4'050'000.- CHF
UAPE avec réfectoire	2'375'000.- CHF
Pour un total de	20'100'000.- CHF

Les coûts complémentaires depuis 2023 se détaillent ainsi :

• Abris PCi	+	532'000.-- CHF
• Extension UAPE	+	830'000.-- CHF
• Prolongement Nord, en vue de la liaison avec la halle	+	700'000.-- CHF
• Aménagements extérieurs 2.5x plus étendus	+	1'600'000.-- CHF
• Renchérissment par rapport aux ouvrages de référence (+10.97 %)	+	2'200'000.-- CHF

Montant total – coûts supplémentaires	+	5'862'000.-- CHF
---------------------------------------	---	------------------

Les coûts supplémentaires résultent d'opportunités saisies, d'exigences imposées par le Canton et d'éléments non pris en compte en 2023.

- L'abri PCi correspond à une exigence tardive du Canton, après juin 2023.
- L'extension de l'UAPE est également une exigence du Canton. Ce dernier a signifié que l'espace de la cantine scolaire à Moréchon 2 est considéré comme provisoire, avec une autorisation provisoire également. Avec une nouvelle construction, il doit être prévu une structure définitive.
- L'opportunité a été saisie de prolonger la salle de gym vers la halle de fête pour créer une liaison entre les deux sites.
- Les aménagements extérieurs avaient été sous-évalués, car les ouvrages de référence pris en compte (pour rappel, Moréchon 2, Ardon et Châteauneuf-Conthey), sont plutôt pauvres en aménagements extérieurs (soit une bande jusqu'à maximum 10 mètres aux abords du bâtiment, alors que pour notre projet, les aménagements complètent toute la zone).

Enfin, un renchérissement d'environ 11% sur les coûts en comparaison des ouvrages de références qui ont été construits il y a plus de 10 ans.

Estimation 2023	20'100'000.-- CHF
Coûts supplémentaires	5'862'000.-- CHF
Total	25'962'000.-- CHF

La différence de coût entre le montant ci-avant de 25'962'000.— et celui de 29'000'000.—, établi sur la base des soumissions rentrées, représentant plus du 70% des offres attendues, s'explique pour trois raisons principalement :

- Les ouvrages de référence pris en compte en 2023 étaient différents. Notamment, l'estimation du coût était basée sur des bâtiments construits entre 2010 et 2016 (+ de 10 ans), et surtout ils ne comprenaient qu'un seul volume construit.
- La SIA (Société d'ingénieurs et architectes), considère un écart de +/- 30 % de précision entre une estimation des besoins et un projet final.
- L'évolution du projet : d'un bâtiment regroupant, l'école, les salles de gym et l'UAPE, vers 3 bâtiments distincts, pour trois affectations distinctes.

Toutefois, en considérant uniquement le projet scolaire, c'est-à-dire les besoins propres à l'école, il apparaît que les estimations établies en 2023 n'étaient pas hors sol.

Les coûts avaient alors été évalués à 13'675'000, alors qu'ils s'élèvent aujourd'hui, en 2026, à 15'900'000, ce qui représente un écart de 2'225'000.-.

Il est par ailleurs important de préciser qu'un peu moins de 45 % de cet écart résulte exclusivement du renchérissement.

6.14.4 Subventionnement

Le subventionnement accordé par l'Etat du Valais s'élève à 30 % et uniquement pour les besoins scolaires (bâtiment d'école, ainsi qu'une seule salle de gym).

Une subvention de 3'800'000 peut être projetée pour les besoins scolaires.

L'office de la protection civile devrait également autoriser un prélèvement sur le fonds des abris, pour un montant projeté de 300'000.-- francs.

La Commune de Savièse devrait bénéficier d'une recette de 4'100'000 pour cette construction.

6.14.5 Financement

La dépense s'élève donc à 27 millions de francs.

La planification budgétaire a été effectuée comme suit :

Planification budgétaire [CHF]	Dépense	Recette	Auto- financement	Emprunt
2026	5'100'000	745'000	2'855'000	1'500'000
2027	9'900'000	1'390'000	5'010'000	3'500'000
2028	8'900'000	1'250'000	4'150'000	3'500'000
2029	3'100'000	390'000	1'710'000	1'000'000
	27'000'000	3'775'000	13'275'000	9'500'000

L'assemblée primaire a été rendue attentive que la dépense pour la nouvelle école sera financée par les propres ressources de la Municipalité de Savièse pour CHF 13'275'000.— et par des emprunts à souscrire pour un montant de CHF 9'500'000.--.

Ces dépenses seront réparties sur la durée de la construction, de 2026 à 2029.

Les recettes attendues durant celles-ci sont de 3'775'000.--, le solde intervenant après la livraison des bâtiments.

6.14.6 Charges induites

La construction d'un bâtiment (pour ce projet : 3 bâtiments), implique inévitablement de nouvelles charges de fonctionnement pour la Municipalité qui sont les suivantes :

- Les intérêts bancaires sur les emprunts liés à la construction qui peuvent être estimés à 1%.
- Le taux d'amortissement de 10 % qui a été fixé par le Conseil municipal pour les bâtiments communaux (sans le terrain) avec la mise en place du MCH2.

- Le taux de 1% qui tient compte des charges d'exploitation (énergies, assurances, entretien, ...) est fixé en fonction de la classe d'utilisation du bâtiment. En l'occurrence, il s'agit d'une construction s'apparentant à une construction scolaire.

En termes de charges de personnel, l'impact est relevé comme « minime », le personnel actuellement en charge de l'entretien des bâtiments des villages sera simplement transféré dans les nouveaux locaux, alors que les anciens locaux ne nécessiteront plus autant d'attention s'ils ne sont plus dévolus à l'usage scolaire.

Coûts induits [CHF]	2026	2027	2028	2029
Intérêts (1%)	15'000	50'000	85'000	95'000
Amortissements (10%)	435'500	1'242'950	1'883'655	1'966'290
Entretien, chauffage, électricité (1%)	0	0	0	270'000
Frais de personnel (conciergerie)	0	0	0	100'000
Charges annuelles totales	450'500	1'292'950	1'968'655	2'431'290

Pour les années suivantes, l'amortissement étant dégressif les charges annuelles devraient baisser légèrement.

6.15 Projets annexes

Le projet du nouveau bâtiment scolaire s'inscrit dans une pensée globale, autour de notre école et de la zone de Moréchon.

Ces dernières années, le Conseil municipal a été particulièrement attentif aux craintes et suggestions de tous les utilisateurs concernant Moréchon et a fait avancer en parallèles, quelques projets ou en projette de nouveaux pour l'avenir.

- ⇒ Zone de dépose (Bus / Parents)
- ⇒ Réaménagement de la Rue du Stade
- ⇒ Réfection (végétalisation) des cours d'école
- ⇒ Accès en mobilité douce, sécurisation des cheminements scolaires

6.15.1 Zone de dépose (bus / parents)

Une zone de dépose pour les bus et les parents, plus adaptée et surtout plus sécurisée est prévue.



- Réaménagement complet de la « place verte » devant la Halle de fête.
- Parking avec pavés filtrants au centre pour garder une certaine « fraîcheur » et ne pas imperméabilisé complètement le sol.
- Végétalisation au nord de l'emplacement.
- Quais pour les bus à l'est et à l'ouest de la place, adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
- Cheminement vers le sud (mur du Tennis club entre la halle et les court de tennis, afin de rejoindre l'école.

6.15.2 Réaménagement de la Rue du Stade

Il s'agit d'une intention, donc rien n'est encore figé, tout est susceptible d'être modifié, mais cela montre le souhait de revoir cette partie.



- Réaménagement complet de la « place verte » de la zone.
- Parking avec pavés filtrants au centre pour garder une certaine « fraîcheur » et ne pas imperméabilisé complètement le sol.
- Végétalisation de cette place.
- Mise en zone de rencontre (20km/h) afin de sécuriser les abords de l'école.

6.15.3 Réfection (végétalisation) des cours d'école

Il s'agit également d'une intention, qui se situe toutefois à un stade de réflexion encore très préliminaire et qui n'a, à ce jour, pas encore fait l'objet d'études ni de projections spécifiques.

Toutefois il apparaît important de repenser les cours de récréation :

- Avec la volonté de végétaliser les cours de Moréchon 1 et 2 qui sont de grands espaces de bitume, comme on savait le faire dans les années 70 et qu'on faisait encore en 2013.
- Également, dans le prolongement de la réflexion sur la rue du Stade, revoir complètement l'aménagement de l'entrée Nord de Moréchon.
- Le tout en pensant à un usage multiple de ces espaces, à la fois pour les besoins scolaires durant les heures d'école et pour l'ensemble de la population en dehors des périodes d'utilisation scolaire.

6.15.4 Mobilité douce

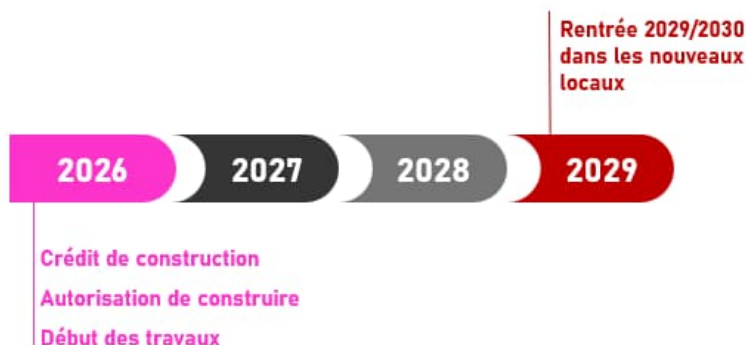
Depuis quelques années également la Municipalité a fait évoluer le concept de mobilité, en développant aussi des chemins de mobilité douce et en revoyant la sécurité de certains axes :

- Par la création d'un itinéraire cycliste entre Drône et St-Germain et entre Ormône et St-Germain.
- Par la sécurisation des passages piétons, notamment à la suite d'une collaboration avec le BPA, bureau de prévention des accidents et aussi à la suite du sondage sur la mobilité scolaire en collaboration avec l'ATE, Association transport et environnement. Sondage qui avait été transmis à tous les parents, élèves et enseignants en 2022-2023.
- Amélioration des trottoirs, démarches toujours en cours, car de nombreux trottoirs sont sur des routes cantonales.
- Enfin, la Commune encourage les démarches visant à créer des lignes de Pédibus et de Vélobus, par les parents.

6.16 Planning

Si l'Assemblée primaire devait valider ce soir ce crédit d'engagement, le planning prévisionnel envisagé serait le suivant :

- 2026 crédit de construction, autorisation de construire, début des travaux
- 2027 réalisations des travaux
- 2028 réalisation des travaux
- 2029 fin des travaux et rentrée scolaire 2029/2030 dans les nouveaux locaux.



6.17 En cas de refus

M. Aymon a présenté :

- l'historique de la démarche, qui remonte maintenant à 2018/2019, soit 8 ans,
- le projet,
- les aspects financiers,
- le planning si le crédit était accepté.

Mais si le crédit d'engagement devait être refusé par l'Assemblée primaire, qu'est-ce que cela impliquerait concrètement ?

- le projet présenté ne se réalisera pas,
- l'investissement de 2 millions consenti pour les études préliminaires sera considéré comme perdu,
- ce refus ne sauvera pas pour autant les bâtiments scolaires des villages qui pourraient être fermés à court terme,
- ces bâtiments pourraient être fermés car ils ne sont plus aux normes pour l'enseignement, ne disposant pas des conditions nécessaires,

- ces bâtiments présentent également des non-conformités au regard des exigences actuelles en matière de sécurité incendie et sismique. Cette situation complexifie encore davantage leur maintien en fonction, tout particulièrement aujourd'hui.

Enfin, l'augmentation de la population demandera d'envisager l'accueil de plus d'élèves qu'à ce jour, mais également accueillir les élèves des villages si les bâtiments scolaires de ces derniers devaient être fermés.

Alors, la Municipalité se dirigera vers des structures provisoires, voire peut-être une scolarisation des élèves hors de la Commune de Savièse, à Sion par exemple...

M. Valentin Aymon, Vonsseiller municipal, termine sa présentation par cette conclusion :

Avec ce projet, nous avons aujourd'hui la possibilité de construire ensemble l'école de demain, au bénéfice des élèves de Savièse, des enseignantes et enseignants, des parents, des sociétés sportives et culturelles et, plus largement, de l'ensemble de la population.

Ne laissons pas passer cette opportunité.

Car le risque serait, dans quelques années, de devoir subir une solution imposée par les circonstances, que personne n'aurait réellement souhaitée.

Il remercie pour l'attention portée à sa présentation, il est, ainsi que Mme la Présidente, les chefs de services et les mandataires, à la disposition pour toutes les questions que l'Assemblée pourrait avoir.

Mme la Présidente rappelle, au travers des explications qui viennent d'être présentées, que ce projet est le résultat de plusieurs années de travail, d'études, d'analyses et de concertation. Il a été pensé avec rigueur, avec responsabilité et avec une seule préoccupation : offrir à notre Commune et à nos enfants les infrastructures dont ils auront besoin demain.

Le Conseil municipal n'a pas choisi la solution la plus simple. Il a choisi celle qui lui paraît la plus cohérente, la plus sûre et la plus durable. Car une école ne se construit pas pour cinq ans ou pour une législature. Elle se construit pour les quarante ou cinquante prochaines années.

Il est naturel qu'un projet d'une telle ampleur suscite des interrogations, parfois des inquiétudes. Mais, nous devons aujourd'hui nous poser la bonne question : quelle est notre responsabilité envers les générations qui nous suivront ?

La réalité est que nous ne pouvons pas faire comme si les besoins n'existaient pas. Nous ne pouvons pas ignorer l'augmentation des effectifs, les contraintes liées à l'accueil extrascolaire, les exigences actuelles en matière de sécurité et les limites physiques des infrastructures existantes.

Et surtout, nous ne devons pas nous tromper sur le sens du vote de ce soir. Il ne s'agit pas de choisir entre une nouvelle école et le maintien durable des écoles de village. Cette alternative n'existe plus. Il s'agit de choisir entre une solution pérenne, mûrement réfléchie et prête à être réalisée, ou le report de la décision avec les conséquences que cela implique : des infrastructures saturées, des solutions provisoires et le recours inévitable à des classes modulaires pour accueillir nos élèves.

Les générations précédentes ont eu le courage d'investir pour nous léguer les infrastructures dont nous bénéficions aujourd'hui. À notre tour, nous avons la responsabilité de préparer l'avenir. Car ce que nous déciderons ce soir ne concernera pas seulement les enfants qui fréquentent actuellement nos écoles, mais également ceux qui y entreranno dans dix, vingt ou trente ans.

L'Assemblée primaire de ce soir a aujourd'hui l'opportunité de faire un choix de confiance, de responsabilité et d'avenir. Un choix qui dépasse les sensibilités personnelles, parce qu'il touche à l'intérêt général et au bien commun.

6.18 Questions de citoyens

6.18.1 Solution de climatisation

Une citoyenne, compte tenu de l'évolution climatique et de la hausse prévisible des températures dans les années à venir, demande si une solution de climatisation est prévue dans ces bâtiments ?

Réponse :

Le projet ne prévoit pas l'installation d'un système de climatisation dans les salles de classe. Conformément aux exigences du Canton et au label Minergie, le confort thermique est assuré par des solutions techniques adaptées, permettant de rafraîchir les locaux tout en renouvelant l'air intérieur.

Le bâtiment sera équipé d'un système de ventilation double flux, obligatoire dans ce type de construction. Ce dispositif permet d'assurer un renouvellement constant de l'air et contribue également au rafraîchissement des salles. Il n'exclut toutefois pas la possibilité d'ouvrir les fenêtres, afin de permettre une ventilation naturelle lorsque les conditions extérieures le permettent.

Le chauffage au sol, composé de serpentins, pourra également fonctionner avec de l'eau froide afin de rafraîchir les classes de quelques degrés, soit environ 3 à 4 degrés. Ce système constitue un moyen efficace de maintenir une température intérieure agréable et de conserver la fraîcheur dans les locaux.

Par ailleurs, les protections solaires jouent un rôle essentiel. Les stores, automatisés, pourront se déclencher avant que le soleil ne chauffe les vitrages, afin de limiter les apports de chaleur et d'éviter une surchauffe des salles.

Les éléments structurels en béton contribueront à l'inertie thermique du bâtiment : il absorbe la chaleur ou la fraîcheur et la restitue progressivement, ce qui permet de maintenir une température intérieure plus stable.

Ainsi, même sans climatisation, l'ensemble de ces mesures permet de garantir une température intérieure adaptée dans les classes, dans le respect des normes énergétiques et des exigences cantonales.

6.18.2 Enjeux énergétiques

Un citoyen s'interroge, au regard des enjeux énergétiques actuels, sur les solutions retenues pour assurer une bonne performance énergétique des bâtiments et limiter leur consommation ?

Réponse :

Sur le plan énergétique, le projet a été pensé de manière globale, tant dans le choix des matériaux que dans la conception des bâtiments.

Les bâtiments seront réalisés en construction bois, avec des toitures recouvertes de panneaux solaires. Ils répondront à des normes énergétiques particulièrement exigeantes, notamment en Valais, où les exigences sont plus contraignantes que dans d'autres régions de Suisse romande.

La forme même des bâtiments a été étudiée pour répondre aux enjeux énergétiques.

Les façades en bois, conçues notamment sous forme de claire-voie, permettent également de jouer un rôle de filtre par rapport à l'ensoleillement. À cela s'ajoutent des protections solaires, telles que des toiles devant chaque fenêtre, afin de limiter les risques de surchauffe durant les périodes les plus chaudes.

Enfin, la salle de gymnastique bénéficiera d'un apport important de lumière naturelle, permettant de réduire au maximum le recours à l'éclairage artificiel.

Les choix constructifs et techniques retenus visent ainsi à garantir une performance énergétique élevée, tant en matière d'isolation, de consommation d'énergie, de ventilation que de confort intérieur.

6.18.3 CECB

Un citoyen s'interroge si les bâtiments projetés respecteront les exigences liées au CECB ?

Réponse :

Il est précisé que les bâtiments répondront aux exigences du standard Minergie, lesquelles sont plus strictes que celles découlant du CECB.

6.18.4 Estimation des coûts du projet – offres rentrées et non rentrées

Un citoyen demande de préciser si le coût du projet annoncé à 29 mios qui repose, selon les informations communiquées, sur le 70 % des offres déjà rentrées, intègre également les 30 % d'offres encore attendues, ou si les montants de ces dernières viendront s'ajouter ultérieurement au coût annoncé ?

Réponse :

Les 30 % d'offres encore attendues ont bien été intégrés dans l'estimation globale des coûts du projet. Le montant annoncé de CHF 29 mios ne se limite donc pas aux 70 % d'offres déjà rentrées, mais correspond à l'estimation globale du projet.

6.18.5 Estimation des coûts du projet - plus-value

Ce même citoyen se montre critique à l'égard du coût annoncé pour le projet, estimant que celui-ci ne tient pas suffisamment compte des plus-values habituellement constatées dans ce type de réalisation, souvent comprises entre 10 % et 20 %. Selon ce citoyen, le coût final pourrait dès lors raisonnablement atteindre environ CHF 35 millions.

Réponse :

L'architecte mandataire indique ne pas pouvoir adhérer à une telle appréciation erronée. Il relève par ailleurs avoir déjà mené à bien la construction de sept écoles, dans le respect du crédit de construction et du devis général et affirme ainsi pouvoir se porter garant de la maîtrise financière de ce projet.

Il précise aussi que les postes liés aux divers et imprévus ont bien été intégrés dans l'estimation du coût du projet. À cet égard, le poste « divers et imprévus » a été calculé à hauteur de 7 %, alors que le taux usuellement appliqué pour ce type de construction est de l'ordre de 5 %.

Selon lui, l'estimation présentée intègre donc déjà une marge supérieure aux pratiques habituelles, permettant de tenir compte des adaptations et imprévus susceptibles d'intervenir dans le cadre de la réalisation du projet.

Par ailleurs, les entreprises qui se verront adjuger les travaux s'engageront sur les montants figurant dans leurs offres.

6.18.6 Estimation des effectifs scolaires

Ce même citoyen relève que l'évolution des besoins en matière d'effectifs scolaires ne lui paraît pas correctement appréciée.

Il rappelle qu'un nombre de 900 élèves avait initialement été évoqué, alors que les effectifs actuels demeurent encore largement en deçà de cette projection.

Il indique par ailleurs que, selon les données cantonales, les effectifs scolaires auraient plutôt tendance à stagner, voire à régresser.

Dans ce contexte, il estime que le projet ne paraît pas suffisamment maîtrisé sous l'angle de l'évaluation des besoins réels et qu'il pourrait aller au-delà des nécessités effectives.

Il considère également que le risque annoncé d'un non-respect des normes pédagogiques est présenté de manière exagérée. Selon son analyse, la législation n'imposerait pas une mise aux normes pédagogiques des salles de classe, de sorte que cet argument devrait être apprécié avec prudence.

Réponse :

Comme annoncé ci-avant, les projections des effectifs ne permettent pas de prédire avec certitude l'évolution exacte des effectifs. Elles offrent toutefois une base d'analyse pertinente, fondée sur les tendances observées ces dernières années, pour Savièse comme pour le reste du Canton.

Ces projections annoncées en 2023 tenaient compte de données qui datent de 2020.

Cette estimation est confortée par les données récentes du contrôle des habitants. Pour la rentrée 2026-2027, 865 enfants seront en âge de scolarité à Savièse. Pour la rentrée 2027-2028, ce chiffre sera de 867.

Il appartient à la Municipalité de prendre en considération l'ensemble des scénarios possibles, y compris ceux liés à l'évolution future des effectifs scolaires.

L'attractivité de Savièse pour les familles doit également être prise en compte. Le fait que toute la scolarité obligatoire puisse se dérouler sur le territoire communal constitue un élément appréciable et susceptible d'encourager des familles à s'y installer.

Dans cette perspective, il paraît préférable d'anticiper les besoins à long terme, quitte à prévoir une construction offrant une certaine marge, plutôt que de devoir envisager, à court ou moyen terme, la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire nécessitant un nouveau crédit d'engagement.

Il convient de rappeler que l'État du Valais n'accepte pas une rénovation qui ne s'accompagnerait pas d'une amélioration concrète des conditions d'apprentissage des élèves et de travail du corps enseignant. Ainsi, toute intervention sur la structure des bâtiments implique la mise en conformité des salles de classe avec les standards actuels, en particulier l'exigence d'une surface minimale de 72 m² par salle.

En outre, à l'instar de ce qui a été réalisé à Moréhon, des accès adaptés aux personnes à mobilité réduite devront être prévus, afin d'assurer une équité de traitement entre les différents bâtiments scolaires.

L'Etat du Valais précise aussi qu'il n'est pas admissible que les élèves ne puissent pas suivre le même nombre de cours d'éducation physique. De plus, la dispersion des très petits sites est un frein à la coopération et la collaboration entre enseignants. C'est également une contrainte supplémentaire sur le plan administratif et logistique.

6.18.7 Présentation des variantes

Ce même citoyen remet en cause la présentation des variantes, car selon lui une variante est manquante soit celle de remettre les bâtiments scolaires de villages aux normes légales uniquement.

Selon lui, la mise aux normes légale doit se limiter aux exigences impératives applicables, en particulier celles relatives à la sécurité incendie et à la sécurité sismique, à l'exclusion d'aménagements qui ne revêtent pas un caractère obligatoire.

Réponse :

Le Conseil municipal estime nécessaire de dépasser les seules exigences légales afin de proposer des salles de classe adaptées aux besoins de l'enseignement actuel et accessibles à toutes et tous. Même si la pose d'un ascenseur ne revêt effectivement pas un caractère obligatoire, il n'en demeure pas moins que la situation doit être appréciée sous l'angle de l'équité de traitement.

Dans la mesure où les ascenseurs ont été installés à Moréchon, il paraît cohérent et nécessaire d'avoir prévu dans les diverses variantes des accès adaptés aux personnes à mobilité réduite.

6.18.8 Réaffectation des bâtiments scolaires des villages

Un citoyen s'interroge quant à l'absence, à ce stade, de mesures relatives à la future réaffectation des bâtiments scolaires.

Réponse :

Dans un premier temps, il s'agit pour le Conseil municipal de soumettre à l'Assemblée primaire le crédit d'engagement relatif à la construction de la nouvelle école. La réflexion concernant la réaffectation des bâtiments scolaires des villages interviendra dans un second temps.

L'autorité ne souhaite pas imposer une solution prédéfinie, mais entend associer la population à cette réflexion afin de définir, de manière concertée, l'avenir de ces bâtiments.

La parole n'étant plus demandée parmi l'assemblée et avant de passer au vote, Mme la Présidente rappelle très clairement la portée de la décision qui vous est soumise ce soir.

La question n'est pas : "Souhaitez-vous maintenir les écoles de village ?" Cette question n'est pas soumise au vote de l'Assemblée primaire.

La seule question qui est posée ce soir est la suivante : acceptez-vous d'accorder le crédit d'engagement nécessaire à la réalisation du projet de nouvelle école de Moréchon ?

Oui : le crédit est accordé et le projet peut être réalisé.

Non : le crédit est refusé et le Conseil municipal devra revenir avec une autre proposition permettant malgré tout de répondre aux besoins scolaires de la Commune.

Autrement dit, un vote négatif ne signifie pas le maintien des écoles de village dans leur configuration actuelle ; il signifie uniquement le refus de la solution de financement qui vous est proposée aujourd'hui.

6.19 Acceptation du crédit d'engagement pour la nouvelle école

Décision :

A la question « acceptez-vous le crédit d'engagement de 27 millions, destiné à la nouvelle école ? », l'Assemblée primaire accepte, à main levée et à une très large majorité, le crédit d'engagement pour la nouvelle école de CHF 27 millions ainsi que son financement.

Résultat : oui : 163 – non : 14 – abstention : 5

Au nom du Conseil municipal, Mme la Présidente remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée et surtout remercie aussi les personnes qui ont pris la parole ce soir, qui se sont exprimées, qui ont fait valoir leurs arguments. Cela a suscité le débat et prouve l'intérêt apporté à la chose publique.

7. Approbation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

Adopté par l'Assemblée primaire en 2020, le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables a permis, ces dernières années, d'accompagner de nombreux projets portés par les habitantes et habitants de notre Commune. Depuis son entrée en vigueur, les bases légales, les programmes cantonaux ainsi que les besoins en matière de transition énergétique ont toutefois évolué.

La révision qui est soumise ce soir à l'Assemblée primaire ne remet pas en cause les principes fondamentaux du dispositif existant. Elle vise avant tout à en améliorer la lisibilité et l'efficacité, à simplifier certaines démarches administratives et à adapter les mesures de soutien aux réalités actuelles, notamment par l'intégration de nouvelles aides financières et l'actualisation de certains critères d'octroi. L'objectif est de maintenir un cadre clair, moderne et cohérent, permettant à la Commune de continuer à accompagner concrètement les citoyennes et citoyens dans leurs projets en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Pour ce faire, Mme la Présidente passe la parole à Mme Géraldine Varone, conseillère municipale responsable du dicastère Bâtiment et Energie.

Mme Géraldine Varone rappelle le contexte, les objectifs du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables et sa mise à jour pour ensuite présenter les propositions d'adaptations soumises à l'approbation de l'Assemblée primaire.

A titre introductif, la Municipalité soutient les projets de transition énergétique au travers d'un programme d'aides financières. Les modalités de ces soutiens ont été formalisées dans le règlement précité qui a été approuvé par l'Assemblée primaire en 2020 et homologué par le Conseil d'Etat en 2022, pour une durée de 4 ans.

Depuis sa mise en œuvre et jusqu'à ce jour, la Municipalité a accompagné 426 projets pour un montant de CHF 762'000.00. Il est intéressant de relever que 71 % des demandes concernent les panneaux photovoltaïques.

Mme Varone profite de ce bilan pour remercier les collaborateurs du Service technique qui assurent l'analyse des demandes. Cela nécessite une appréciation rigoureuse des dossiers qui présentent souvent des caractéristiques techniques, des configurations et des justificatifs très variés.

Durant ces années d'application, le contexte a évolué, certaines dispositions légales ont été adaptées. Exemple : les panneaux photovoltaïques désormais obligatoires pour les nouvelles constructions.

Le programme cantonal des bâtiments qui est la base de référence pour notre programme d'aide, a lui aussi évolué, en introduisant de nouvelles mesures et en modifiant certaines aides.

Les enseignements tirés du traitement des demandes ont mis en évidence plusieurs pistes d'amélioration. C'est sur cette base que s'inscrit la révision soumise ce soir.

Au-delà de la mise à jour des bases légales, la révision vise également à intégrer de nouvelles aides, à simplifier le traitement des demandes par l'ajustement de certains critères d'octroi, ainsi qu'à répondre à l'évolution des besoins de la population saviésanne.

Le règlement conserve toutefois sa structure initiale, avec 12 articles. Les modifications proposées, qu'il s'agisse de corrections, d'ajouts ou de suppressions d'alinéas, concernent 5 articles sur 12.

Enfin, les modifications de l'annexe, qui contient la table détaillée des mesures subventionnées et les critères d'octroi, sont présentées à titre d'information uniquement. Elles ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée.

Les adaptations demandées par le Canton sont essentiellement de nature rédactionnelle ou liées à l'actualisation des références légales et ne remettent pas en cause le fond de la révision ni les mesures proposées :

- remplacer « utilisation économe et rationnelle » par « utilisation efficace » de l'énergie,
- prise en compte de l'OcEne (Ordonnance abrogée et remplacée),
- remplacer subvention par « aides financières »

Comme évoqué précédemment et relevé par le Canton, depuis 2020, plusieurs bases légales ont été mises à jour. Dans cette mise à jour, on relève notamment l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance cantonale sur l'énergie qui remplace l'ancienne et également la suppression de l'ordonnance Oure qui est obsolète.

Revue des adaptations proposées :

- **Article 1 - Généralités – alinéa ajouté**

- Les mesures rendues obligatoires par la législation cantonale ou fédérale, ainsi que par le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), ne peuvent faire l'objet d'aucune aide financière

- *Un troisième alinéa est ajouté afin de préciser qu'une mesure rendue obligatoire par la législation fédérale, cantonale ou communale ne peut pas bénéficier d'une aide financière communale.*

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions cantonales sur l'énergie, certaines mesures, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions, sont devenues obligatoires. Une aide communale pour des mesures imposées n'est plus cohérente.

- **Article 3 – Autorité compétente – texte ajouté**

- Il peut déléguer la promesse d'octroi des aides financières conformément au règlement municipal fixant les compétences financières. Les modalités de délégation sont détaillées dans l'annexe 1 qui fait partie intégrante de ce règlement.
- Le Conseil municipal est informé périodiquement de l'état des demandes et des décisions prises dans ce cadre.

- *Cette modification vise à clarifier qui peut décider de l'octroi des aides financières en fonction de leur montant. Concrètement, le Conseil municipal demeure l'autorité compétente pour l'application du règlement mais il peut déléguer certaines décisions d'octroi dans les limites prévues par les compétences financières communales. Les seuils applicables figurent désormais dans l'annexe 1.*

- **Article 5 – Montants alloués – alinéas ajouté et supprimé**

- **Alinéa 2 - méthode d'évaluation**

Le Conseil municipal est compétent pour fixer le montant des aides financières ainsi que la méthode pour les évaluer, dans les limites prévues par le présent règlement, le tableau annexé et en fonction du budget annuel communal.

- *Cet alinéa précise que le Conseil municipal fixe non seulement les montants des aides, mais également la méthode utilisée pour les évaluer. Cette modification se base sur un cas concret : pour les panneaux solaires, les aides seront désormais calculées sur la puissance installée. Nous nous alignons ainsi sur la pratique de Pronovo et des autres Communes. L'approche permet de réduire les documents administratifs et de garantir l'équité de traitement*

- **Alinéa 3 – marge d'adaptation**

Le Conseil municipal a la compétence d'adapter les aides financières mentionnées dans le tableau annexé jusqu'à concurrence de 30 %.

- *L'alinéa 3 propose une augmentation de la marge d'adaptation des montants, actuellement de 20 % à 30 %. Ceci pour donner plus d'agilité pour accompagner les évolutions futures sans révision du règlement. Concrètement, si une mesure a un plafond de CHF 4'000 comme pour les panneaux solaires, le Conseil municipal pourrait modifier ce dernier à 5'200,-. Contre 4'800 actuellement.*

- **Alinéa 5 – homologation cantonale**

Les montants décidés par le Conseil municipal ne sont pas soumis à l'homologation du Conseil d'Etat.

- *L'alinéa 5 qui évoque l'homologation cantonale est supprimé. Il est redondant avec l'alinéa 2 qui indique déjà que le Conseil municipal est compétent pour fixer les montants des aides financières.*
- **Article 6 – Conditions – alinéa ajouté**
 - **Alinéa 5 – cumul des aides**
Les aides prévues par le présent règlement ne sont pas cumulables avec d'autres aides municipales octroyées dans le cadre de programmes spécifiques de soutien, sauf disposition contraire prévue expressément.
 - *Dans la même logique de clarification et d'encadrement du dispositif, l'Article 6 est complété par un nouvel alinéa relatif au cumul des aides. Il semblait utile de clarifier les règles de cumul entre les différents programmes communaux eux-mêmes. L'idée est d'éviter qu'un même projet puisse bénéficier plusieurs fois d'un soutien communal pour une même mesure, tout en laissant la possibilité de prévoir des exceptions lorsque cela est expressément décidé par la Commune. Le souhait est également de faciliter les démarches et la compréhension*
- **Annexe 1 – Tabelle des aides financières**
Elle n'est pas soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire mais elle est présentée pour information.

Pour mémoire, notre programme est construit en cohérence avec le Programme Bâtiments du Canton. Ces informations sont utiles et bien présentées sur le site du Canton. Il est recommandé de les consulter en premier lieu lors des planifications de projets. Ces liens sont aussi référencés sur le site de la Commune.

L'annexe a été revue et simplifiée avec une réorganisation des aides par objectifs recherchés.

ANNEXE 1 — Tabelle des aides financières

Comprendre sa consommation, définir ses besoins

Désignation	Type d'objet	Critère des aides	Subvention unique (CHF)
Certificat énergétique Cantonal des Bâtiments Plus (CECB+) établi par un expert CECB accrédité	Habitat individuel	Jusqu'à 2 logements	1'000.-
	Habitat collectif	Dès 3 logements	1'500.-

Rénover l'énergétique du bâtiment

Désignation	Type d'objets	Critère des aides	Subvention maximale (CHF)
Isolation thermique Mesure M-01 du programme Bâtiment du canton du Valais	Tout type d'habitat	30.-/m ² d'enveloppe isolée	5'000.-
Amélioration classe CECB Mesure M-10 du programme Bâtiment du canton du Valais	Tout type d'habitat	100.-/m ² SRE	9'000.-

Rénover son système de chauffage

Désignation	Type d'objet	Critère des aides	Subvention maximale (CHF)
Chauffage à bois Mesure M-02, M-03 du programme Bâtiment du canton du Valais	Habitat individuel	Jusqu'à 2 logements	1'000.-
	Habitat collectif	Dès 3 logements	2'000.-
Pompe à chaleur (PAC) Mesures M-05, M-06, du programme Bâtiment du canton du Valais	Habitat individuel	Jusqu'à 2 logements	2'000.-
	Habitat collectif	Dès 3 logements	3'000.-
Distribution de chaleur hydraulique Mesures IP-19 du programme Bâtiment du canton du Valais	Tout habitat	Lié à une mesures M-02, M-03, M-05, M-06, M-10 du programme Bâtiment du canton du Valais	2'000.-

Produire sa propre énergie

Désignation	Type d'objets	Critère des aides	Subvention maximale (CHF)
Pose d'une installation solaire thermique, Mesure M-08 du programme Bâtiment du canton du Valais	Tout type de bâtiment existant	400.-/m ² installé, Installation avec label Solar Keymark ou SPF Institut für Solartechnik Surface minimale 4m ² .	2'000.-
Pose d'une installation solaire photovoltaïque neuve	Tout type de bâtiment, sous réserve de l'art. 1, al. 3	130.-/kWc puissance nominale installée selon protocole de réception et certification de l'installation et selon directive Pronova	4'000.-

Les principales adaptations apportées à l'annexe sont les suivantes : 3 nouveaux soutiens sont proposés : le chauffage à bois, le solaire thermique et la distribution hydraulique.

Pour les 2 premières mesures, elles sont reprises des dispositifs déjà soutenus par le Canton. La 3^e est une nouvelle aide du programme bâtiment que nous avons également souhaité intégrer.

Concernant les modifications et les suppressions, dans un but de simplifier et d'étendre les modalités d'application, il y a la modification évoquée de la base de calcul des aides en désormais en kWc. La suppression de la distinction entre résidence principale et secondaire (pour rappel avant les aides étaient uniquement destinées aux résidences principales) et enfin la suppression de la préférence pour les entreprises locales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée primaire d'accepter cette mise à jour du règlement.

7.1 Approbation du règlement

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée primaire est invitée à se prononcer sur les questions suivantes :

Décision :

A la question « souhaitez-vous une lecture du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables ? »,

l'Assemblée primaire décide, à main levée et à l'unanimité, de refuser la lecture de ce règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, les informations données par Mme la Conseillère municipale Géraldine Varone étant suffisantes et répondant à toutes les interrogations. De plus, ce règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables était consultable sur le site internet de la Commune.

Décision :

A la question « souhaitez-vous une approbation en bloc ou article par article du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables ? »,

l'Assemblée primaire décide, à main levée et à l'unanimité, d'approuver en bloc le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.

Décision :

A la question « acceptez le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables ? »

Ce règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables est accepté, à main levée et à une large majorité (8 abstentions), par l'Assemblée primaire.

Mme la Présidente remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

8. Divers

8.1 Route des Rochés

Un citoyen exprime ses préoccupations concernant la sécurité des enfants qui, faute de trottoirs, doivent se déplacer à pied le long de la route des Rochés avec une circulation assez dense, tout en sachant qu'il s'agit d'un tronçon classé « route cantonale ».

Réponse :

Ce tronçon relève effectivement du réseau des routes cantonales. L'autorité communale prend néanmoins acte des préoccupations exprimées par la population et les prend en considération, notamment sous l'angle de la sécurité des enfants.

Le nouveau Chef de la mobilité, excusé lors de cette assemblée en raison de son anniversaire, sera informé de cette intervention afin qu'un suivi puisse être assuré.

En l'absence de trottoirs sur ce tronçon, il est rappelé que les enfants doivent prendre le car scolaire à l'étang des Rochers, en passant par la route communale de la Motone.

8.2 Plantes envahissantes

Une citoyenne souhaite savoir si un plan communal a été établi pour faire face à la problématique des plantes envahissantes.

Réponse :

Il est précisé qu'un plan d'action intercommunal a été mis en place pour lutter contre les plantes envahissantes (Communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse). Afin d'éviter leur propagation, il est recommandé de ne pas intervenir seul, mais de s'adresser aux services communaux, lesquels mandateront, si nécessaire, le triage forestier du Cône de Thyon.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt l'Assemblée en souhaitant à toutes et à tous une belle continuation tout en les invitant à se rendre dans les jardins du Baladin, pour partager le traditionnel verre de l'amitié qui clôture la soirée.

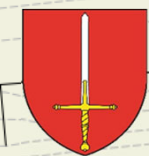
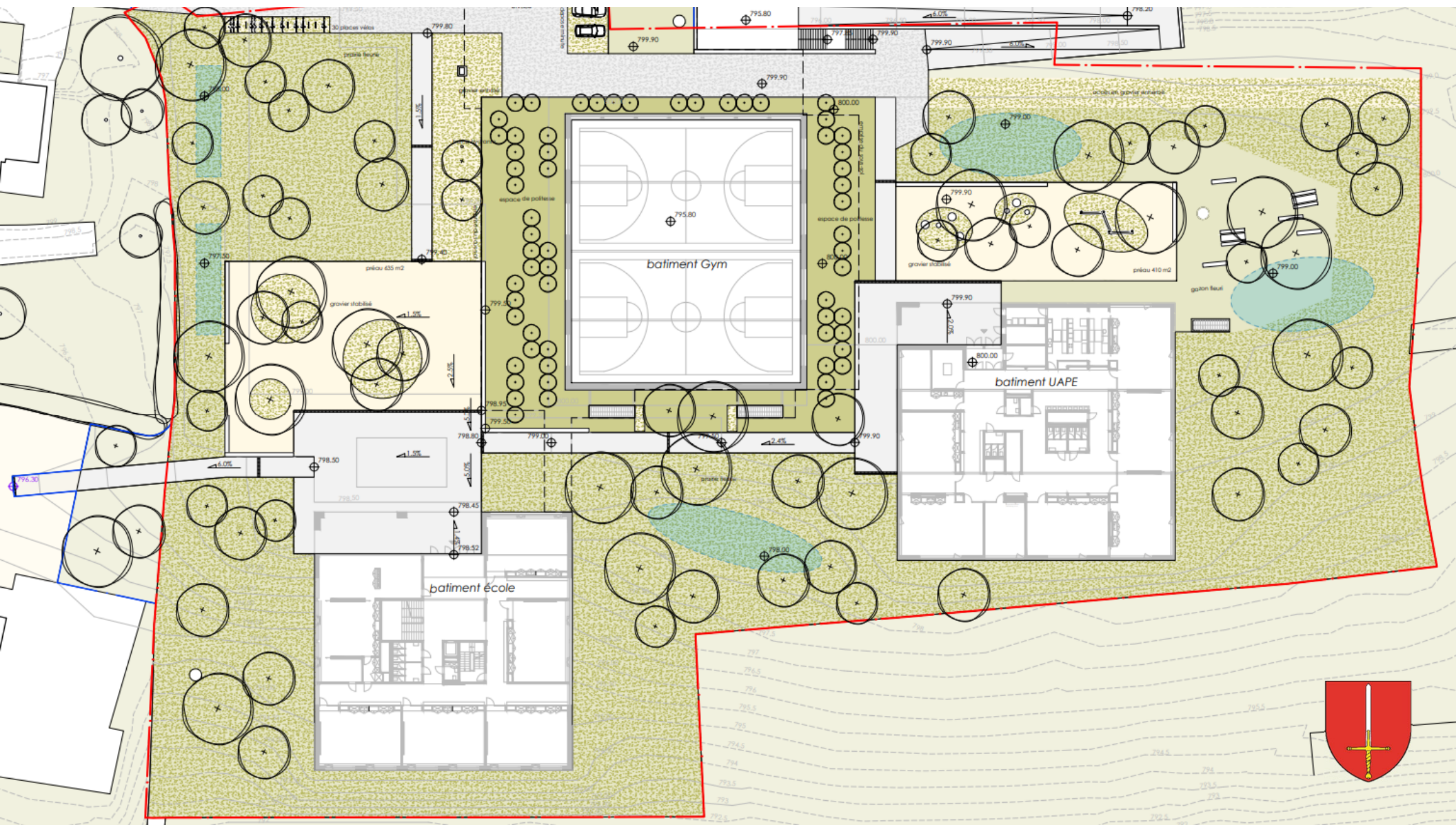
L'assemblée est levée à 21h46.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

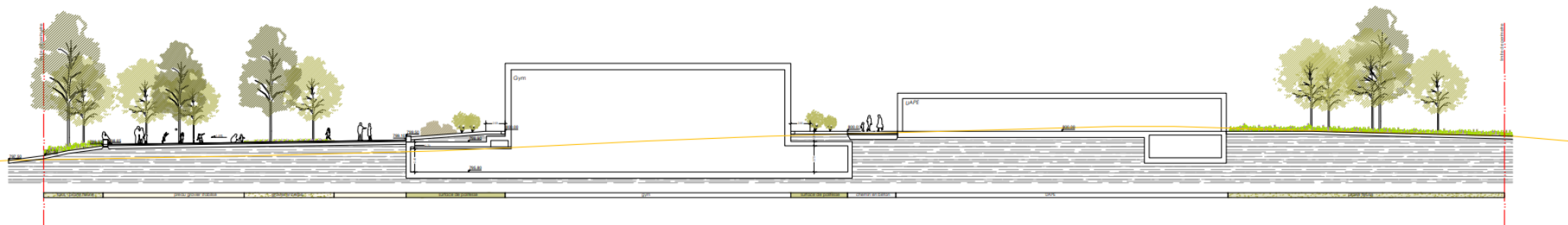
Secrétariat général

La Secrétaire

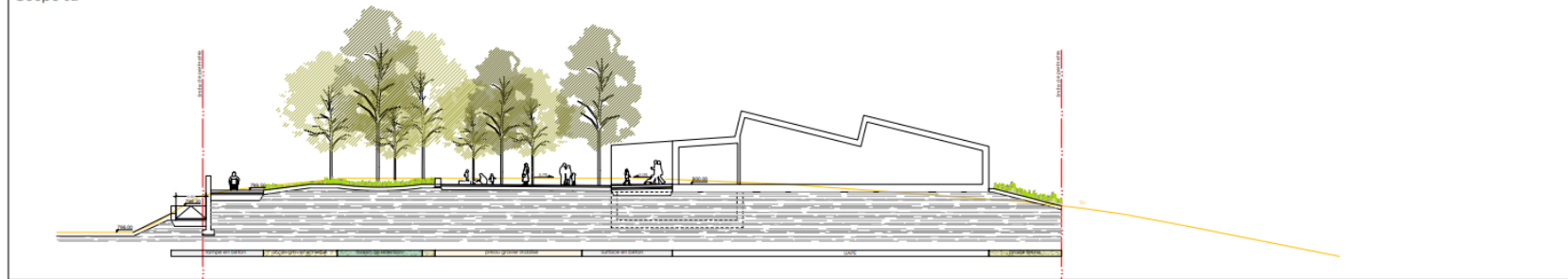
M. N. Reynard



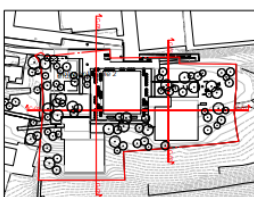
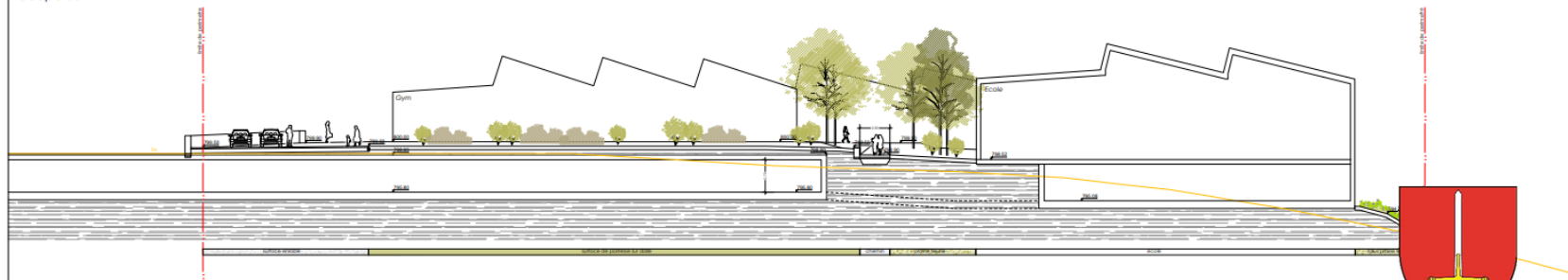
Coupe 01



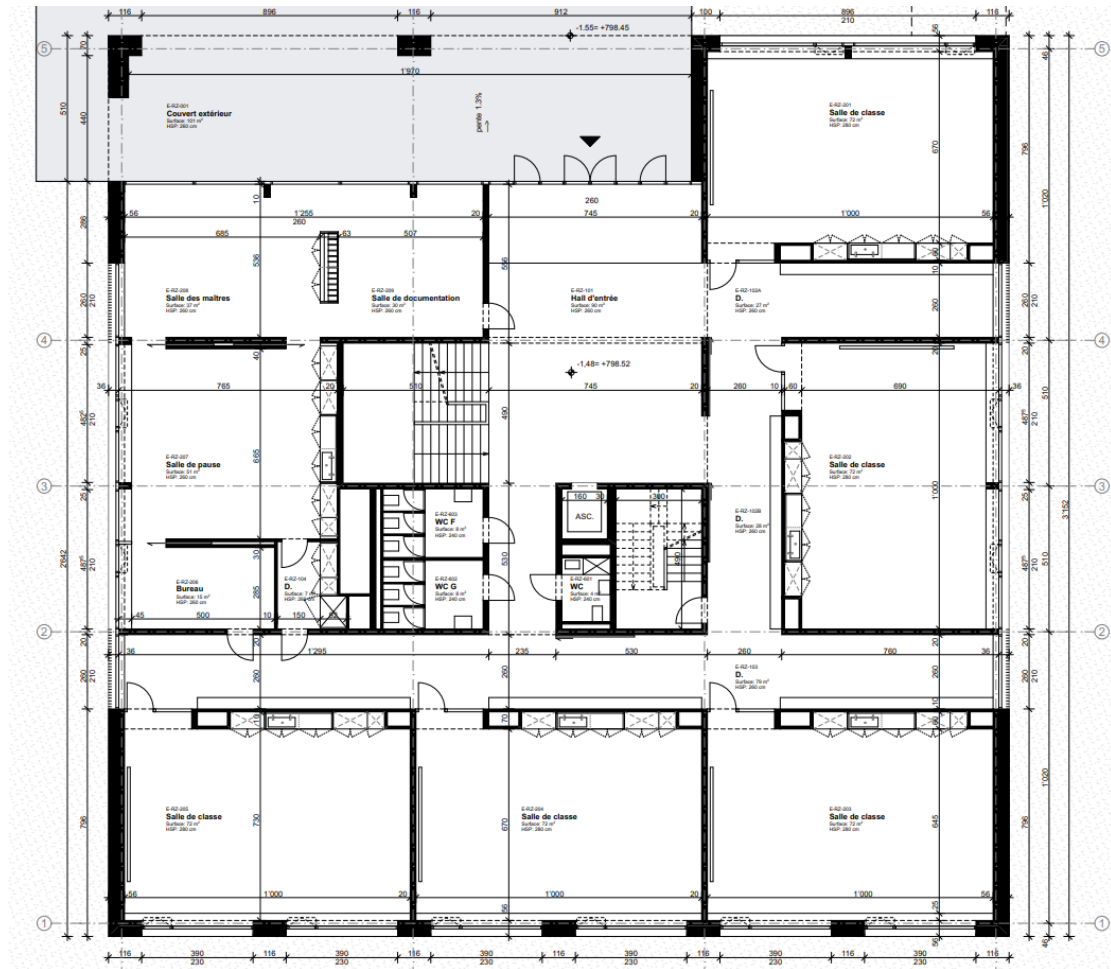
Coupe 02



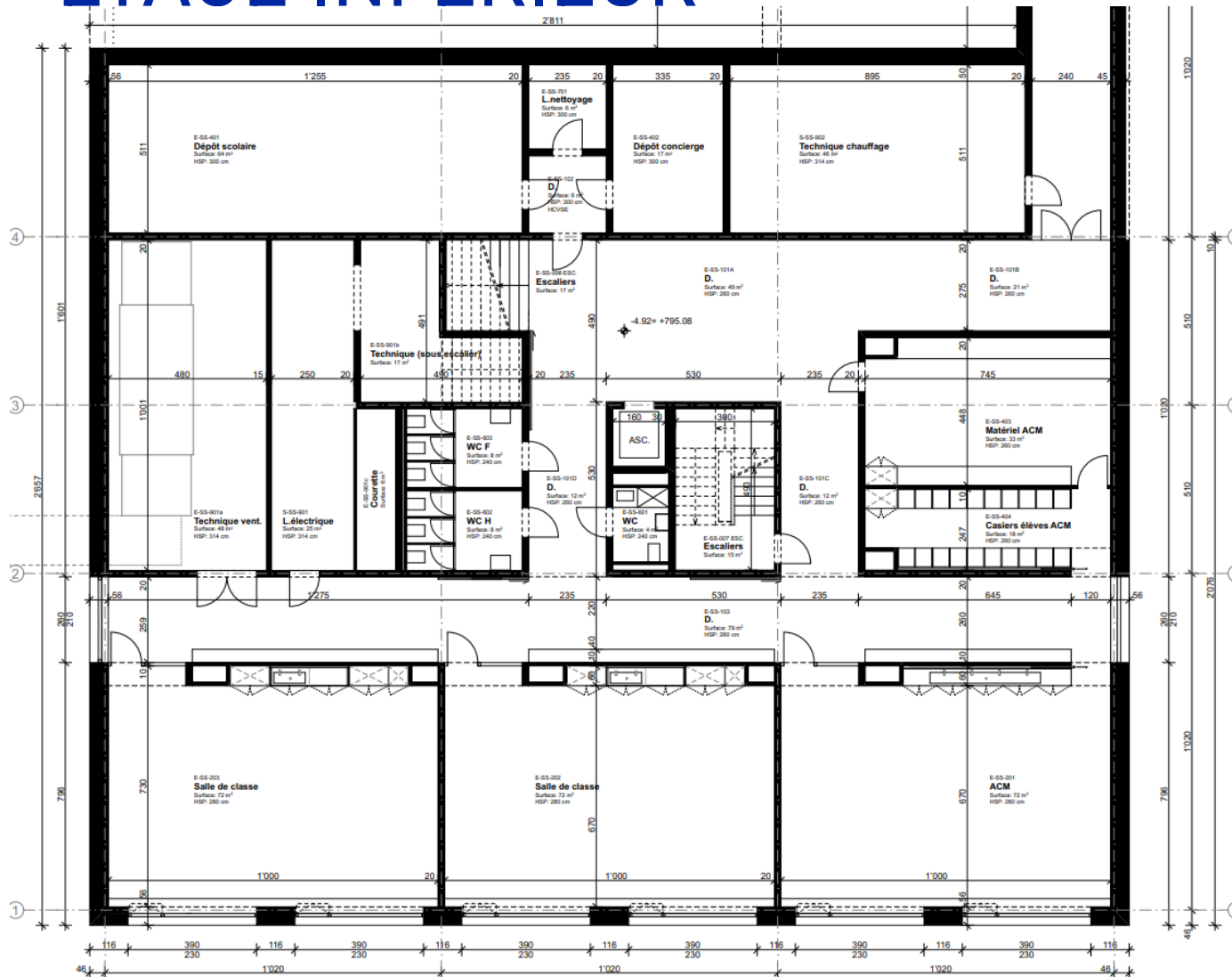
Coupe 03



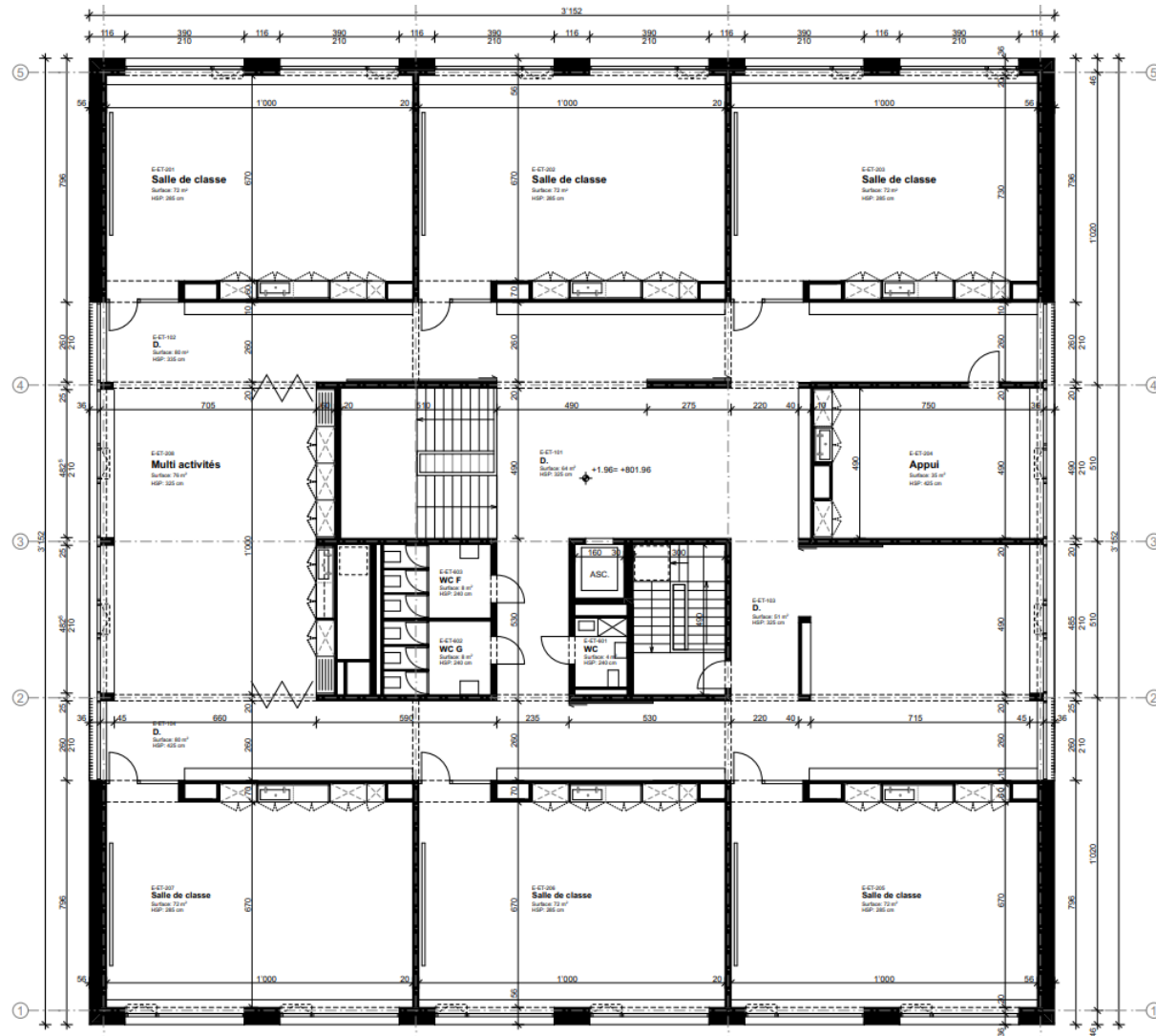
ÉCOLE - REZ-DE-CHAUSSÉE



ÉCOLE - ÉTAGE INFÉRIEUR



ÉCOLE - ÉTAGE SUPÉRIEUR



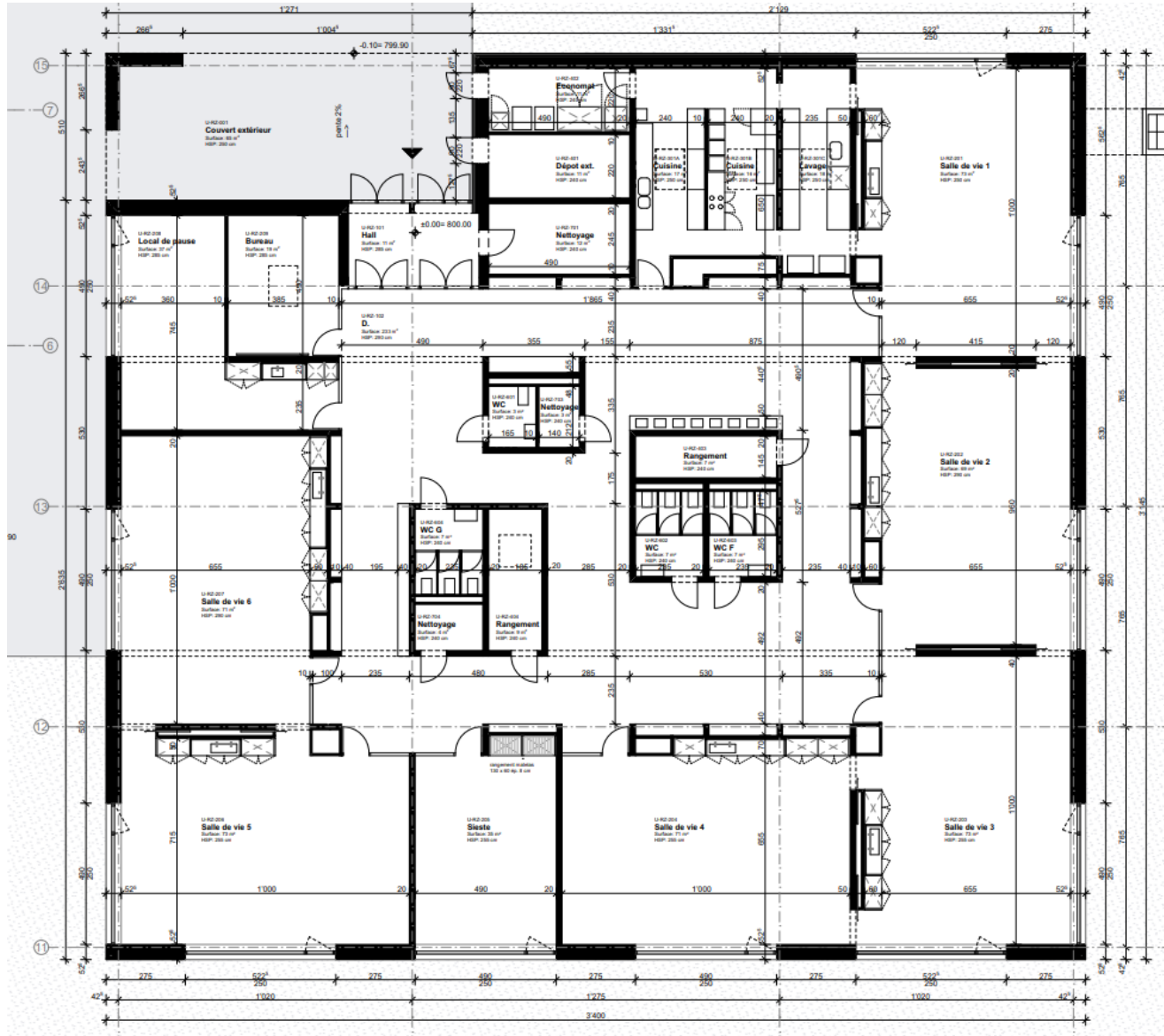
ÉCOLE – VUE INTÉRIEURE



ÉCOLE – VUE INTÉRIEURE



UAPE



UAPE – VUE EN COUPE



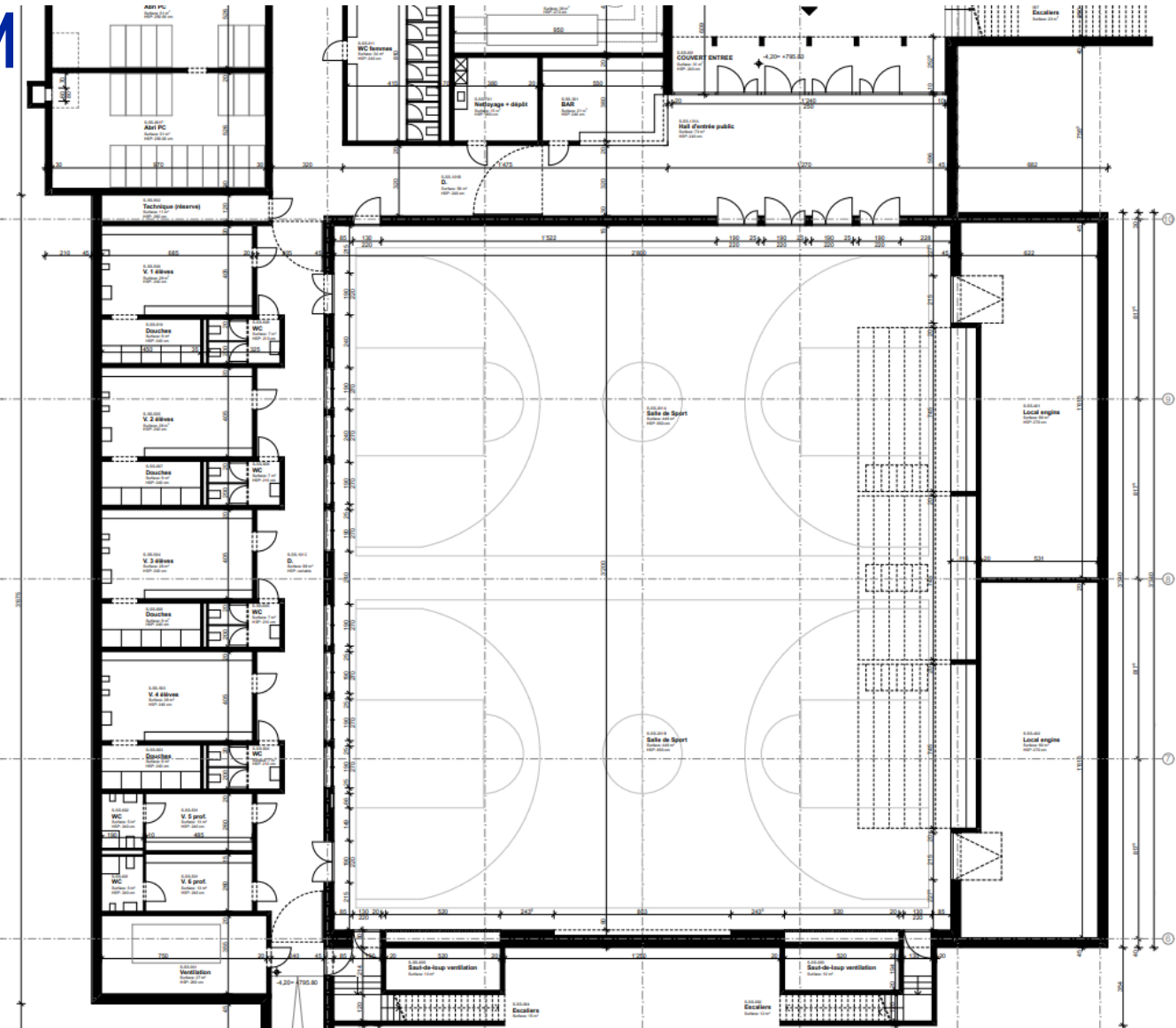
UAPE – VUE INTÉRIEURE



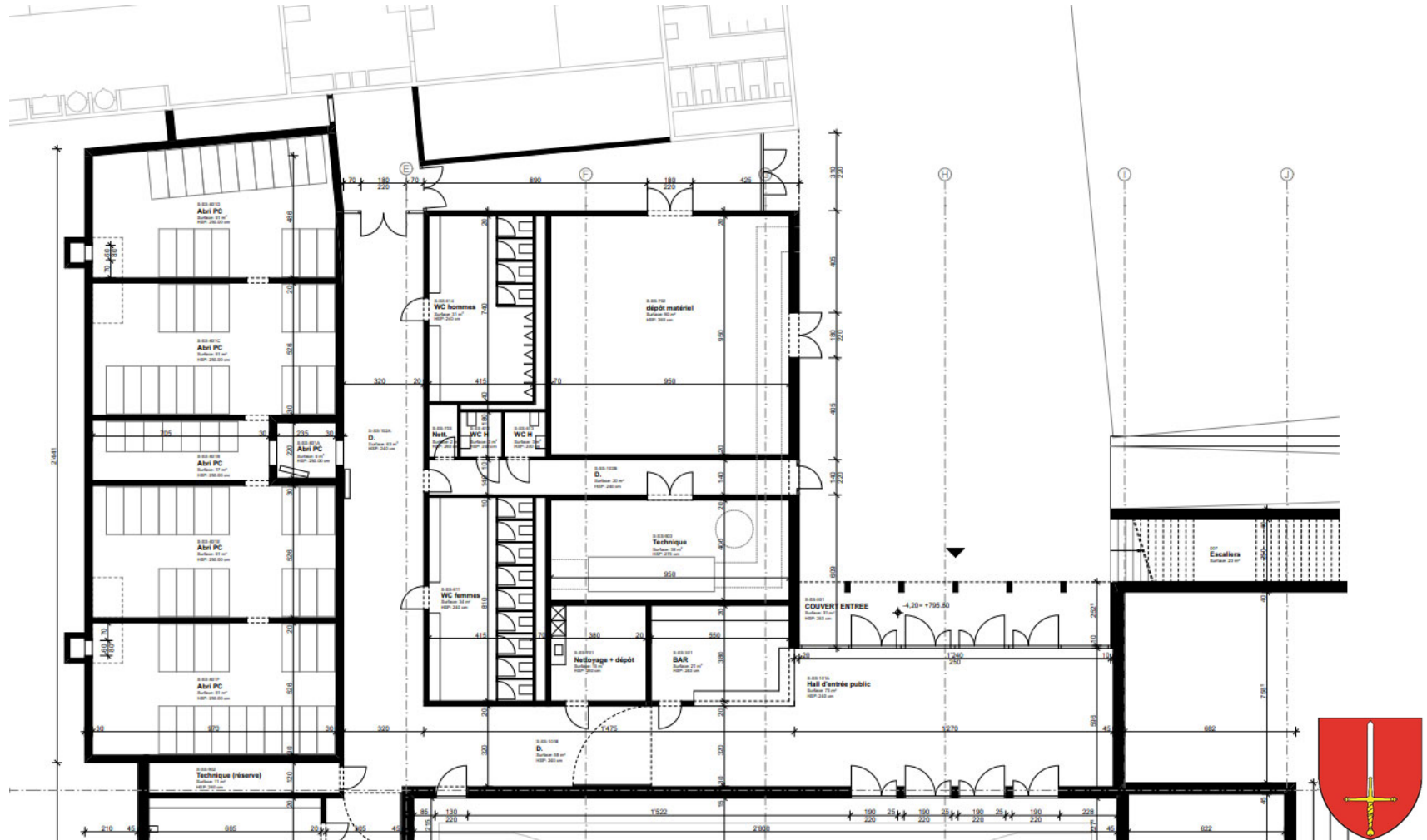
UAPE – VUE INTÉRIEURE



SALE DE GYM



ABRI PC - LIAISON HALLE DE FÊTE





SALLE DE GYM – VUE INTÉRIEURE

